

Annual Performance Report - National Strategic Plan of the Grand-Duchy of Luxembourg

CCI	2023LU06AFSP001
Période comptable	16/10/2024 - 15/10/2025
Référence nationale	
Version du plan stratégique relevant de la PAC	4.2
Date de la soumission du comité de suivi	11/02/2026
Intitulé en anglais	Annual Performance Report - National Strategic Plan of the Grand-Duchy of Luxembourg
Intitulé en Allemand	
Intitulé en Français	
Version	2025.1
Statut	Acceptée par la CE
Date de génération du rapport	31/03/2026 12:58

Table des matières

DOCUMENTS	4
1. PARTIE NARRATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE	5
1.1 Synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC pendant l'exercice 2025	5
1.2 État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC par objectif spécifique et transversal.....	8
1.2.1 OS1: favoriser des revenus agricoles viables et la résilience du secteur agricole dans l'ensemble de l'Union afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la diversité agricole sur le long terme et d'assurer la viabilité économique de la production agricole dans l'Union	8
1.2.2 OS2: renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité des exploitations agricoles, à court terme et long terme, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la transition numérique	9
1.2.3 OS3: améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	11
1.2.4 OS4: contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la séquestration du carbone, ainsi que promouvoir l'énergie durable	12
1.2.5 OS5: favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, notamment en diminuant la dépendance à l'égard des produits chimiques	14
1.2.6 OS6: contribuer à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'inverser, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages	16
1.2.7 OS7: attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs et faciliter le développement durable des entreprises dans les zones rurales	19
1.2.8 OS8: promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité des sexes, y compris la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable	21
1.2.9 OS9: améliorer la réponse de l'agriculture de l'Union aux exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris des aliments de grande qualité, sûrs et nutritifs produits de manière durable, pour réduire le gaspillage alimentaire, ainsi qu'améliorer le bien-être animal et lutter contre les résistances aux antimicrobiens	22
1.2.10 Objectif transversal: moderniser l'agriculture et les zones rurales en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la transition numérique dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation par les agriculteurs, grâce à un meilleur accès à la recherche, à l'innovation, à l'échange de connaissances et à la formation.....	23
1.3 Aspects horizontaux de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC.....	25
2. PARTIE QUANTITATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE	27
2.1. Valeurs atteintes des indicateurs de résultat	27
2.2. Réalisations effectuées — montants unitaires — financement national complémentaire.....	32
2.2.1 Interventions sous la forme de paiements directs.....	32
2.2.2 Interventions sectorielles	45
2.2.3 Interventions en faveur du développement rural	47
2.2.4 Financement national complémentaire.....	77
2.3. Réalisations effectuées — valeurs agrégées.....	78
2.3.1 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par intervention et par unité de mesure.....	78
2.3.2 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par type d'intervention et par unité de mesure	83
2.3.3 Autres valeurs agrégées des indicateurs de réalisation.....	85
2.4. Autres montants unitaires de référence	86
2.4.1 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point a).....	86
Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023	86
Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024	86
Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2025	86
2.4.2 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point b)	87
2.5. Utilisation des instruments financiers pour les interventions en faveur du développement rural	88
Dépenses éligibles	88

Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader	89
Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré	90
Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres.....	91
Autres.....	92
2.6. Informations sur les graines oléagineuses, le coton et l'aide nationale transitoire.....	93
2.6.1 Informations sur les graines oléagineuses	93
2.6.2 Informations sur le coton.....	93
2.6.3 Informations sur l'aide nationale transitoire.....	93

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type du document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Expéditeur
Annexe Interventions	Autre document de l'État membre	25 mars 2026		Ares(2026)3189876	Annexe Interventions	25 mars 2026	n005215w
Annual Performance Report snapshot 2023LU06AFSP001 2025.1	Instantané du Rapport annuel de performance	25 mars 2026		Ares(2026)3192462	Annual Performance Report snapshot 2023LU06AFSP001 2025.1 Annual Performance Report snapshot 2023LU06AFSP001 2025.1 Annual Performance Report snapshot 2023LU06AFSP001 2025.1	25 mars 2026	n00a4fv8
Résumé citoyens	Autre document de l'État membre	25 mars 2026		Ares(2026)3189816	RAP - Résumé citoyens	25 mars 2026	n005215w
XML	Fichier d'importation XML pour l'importation de données quantitatives	25 mars 2026		Ares(2026)3192462	XML	25 mars 2026	n00a4fv8
Acceptance of the 2025 Annual Performance Report for the CAP Strategic Plan of Luxembourg	Lettre d'acceptation/approbation de la CE	30 mars 2026		Ares(2026)3362418	04. APR Acceptance letter - FY 2025 - LU.docx	30 mars 2026	orchestrator

1. PARTIE NARRATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

1.1 Synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC pendant l'exercice 2025

Le rapport de performance (RAP) présente une analyse des paiements effectués dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) entre le 16 octobre 2024 et le 15 octobre 2025, portant essentiellement sur l'année de demande 2024. Le RAP s'appuie sur la version 4.2 du Plan Stratégique National (PSN) adoptée par la Commission Européenne en septembre 2025.

L'année financière 2025 (deuxième année de mise en œuvre du PSN au Luxembourg) a été marquée par l'activation de l'ensemble des interventions. Au cours de cet exercice, les interventions relatives aux investissements ainsi que celles au programme apicole ont connu des dépenses enregistrées pour documenter une mise en œuvre.

Parallèlement, les derniers paiements liés à la période de programmation 2014-2022 ont été finalisés au 31 décembre 2025. Toutefois, les paiements relevant d'anciens engagements ont été très limités, tandis que la mise en œuvre du PSN s'est désormais pleinement engagée.

Activités nationales en parallèle du PSN

Parallèlement aux interventions du PSN, il existe des régimes d'aide d'État, notamment des dispositifs impliquant le secteur agricole dans la démarche de conservation de la nature à travers une exploitation agricole extensive. Ces régimes se veulent complémentaires à d'autres aides à finalité environnementale, telles que celles soutenant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de protection de l'environnement et de gestion durable des espaces naturels. Ils sont particulièrement adaptés pour contribuer à l'atteinte des objectifs de conservation fixés notamment par les directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Parmi ces aides, on peut citer :

- L'aide visant à réduire la fertilisation azotée ;
- L'aide au maintien d'un troupeau et d'une charge de bétail réduite ;
- L'aide encourageant la rotation et la diversification des cultures sur terres arables ;
- et, plus particulièrement, le régime dédié à la protection de la biodiversité.

Le régime dédié à la protection de la biodiversité est mis en œuvre conjointement par le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement. Pour l'année calendaire 2025, le montant total des aides s'élevait à 4,7 millions d'euros pour les programmes déployés en milieu rural, couvrant une superficie d'environ 7 000 hectares. Ces aides se conjuguent aux interventions du PSN, en particulier dans le cadre de l'OS4, OS5 et OS6. Ainsi, l'ensemble des interventions et aides d'État poursuit des objectifs ambitieux, notamment la réduction des émissions ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité. Les résultats doivent être analysés dans une approche globale du secteur agricole luxembourgeois. Cette synergie entre mesures cofinancées et actions nationales permet d'augmenter les impacts et contribue efficacement à la prise en charge des enjeux environnementaux et agricoles.

Plusieurs autres initiatives nationales ont complété les aides cofinancées, comme l'initiative « antigaspi » pour la réduction du gaspillage alimentaire et le projet « #LetzFarm » rapprochant les jeunes des agriculteurs. Le Luxembourg finance les activités sous l'OS transversal via des fonds nationaux. Le système de transfert de connaissances agricoles (AKIS/SCIA) est soutenu par un règlement grand-ducal, et depuis janvier 2025, les agriculteurs peuvent demander des subventions pour des services de conseil durable via MyGuichet.lu.

Le service « Agri-Innovation » accompagne les agriculteurs pour développer des solutions durables et diversifiées, renforçant ainsi l'agriculture durable à travers l'innovation. Toutefois, l'absence de

cofinancement PEI limite l'accès du Luxembourg aux réseaux européens de collaboration entre agriculture, recherche et conseil.

Analyse globale et résultats clés du RAP

Le Luxembourg a choisi 21 indicateurs de résultat pour mesurer la performance de la mise en œuvre du PSN. Chaque indicateur fait l'objet d'une analyse détaillée, indispensable pour comprendre la performance annuelle. De manière générale, la majorité des indicateurs sont en progression, témoignant d'une dynamique globale positive. Toutefois, 7 indicateurs de résultat n'ont pas atteint les cibles fixées. Malgré ces écarts, la mise en œuvre du PSN demeure conforme aux attentes des autorités nationales et s'inscrit dans la trajectoire globale prévue.

Dans l'analyse des résultats, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs : des cibles fixées avant le lancement effectif du PSN, des évolutions structurelles et des tendances politiques, ainsi que d'autres éléments contextuels présentés dans les sections 1.2 et section 2 du RAP, qui apportent des précisions qualitatives utiles à l'interprétation.

De manière générale, l'analyse des résultats doivent également être interprétés en tenant compte du fait que certaines « aides d'État » n'entrent pas dans le périmètre du PSN et peuvent donc influencer les performances observées sans être reflétées dans les indicateurs.

En général les dépenses publiques du PSN sont restées stables avec des dépenses nettes publiques de 80,9 millions d'euros. Les paiements dits « verts » couverts par le PSN, comprenant notamment les MAEC et les éco-régimes, représentent 43 % des dépenses publiques, soit un total de 35,1 millions d'euros. À ces montants s'ajoutent les financements nationaux dédiés aux programmes de biodiversité, qui visent à préserver les biotopes agricoles et à promouvoir des pratiques extensives.

Les aides couplées, longtemps peu sollicitées entre 2014 et 2022, suscitent désormais un intérêt croissant grâce aux ajustements apportés aux dispositifs. Les aides à la production restent toutefois celles que les agriculteurs privilégient le plus. Et, malgré des primes par hectare attractives, les éco-régimes liés aux surfaces non productives peinent à convaincre.

Les aides destinées aux jeunes agriculteurs de moins de 40 ans concernent 352 bénéficiaires, soit 21 % des exploitants, et mobilisent 29 % du budget pour un total de 23,4 millions d'euros. Ces jeunes producteurs adoptent plus volontiers des techniques innovantes et s'orientent davantage vers des régimes d'aide ciblés, renforçant ainsi leur rôle moteur dans la transition agricole.

Du point de vue de l'orientation technico-économique (OTE), les exploitations spécialisées dans la production laitière et l'élevage bovin – majoritaires au Luxembourg – concentrent 84 % des dépenses totales. Ainsi, les dispositifs d'aide demeurent principalement orientés vers les secteurs les plus représentés du pays, tout en prévoyant des soutiens adaptés pour les autres filières afin de garantir qu'aucune ne soit laissée pour compte.

Annexe – Interventions du PSN

Compte tenu du nombre limité de caractères autorisés dans le chapitre 1.1, l'annexe sur les interventions du PSN fournit des informations complémentaires.

Translated text (EN):

The performance report (PAR) provides an analysis of the payments made under the Common Agricultural Policy (CAP) between 16 October 2024 and 15 October 2025, focusing on claim year 2024. The RAP is based on the 4.2 version of the National Strategic Plan (NSP) adopted by the European Commission in September 2025.

The financial year 2025 (second year of implementation of the NSP in Luxembourg) was marked by the activation of all interventions. During this financial year, expenditure was recorded on interventions relating to investments and to the apiculture programme in order to document implementation.

In parallel, the last payments related to the 2014-2022 programming period were finalised by 31 December 2025. However, payments under old commitments have been very limited, while the implementation of the NSP is now fully committed.

National activities in parallel with the NSP

Alongside NSP interventions, there are state aid schemes, including schemes involving the agricultural sector in nature conservation through extensive farming. These schemes are intended to be complementary to other environmental aid, such as aid for agricultural production methods compatible with the requirements of environmental protection and sustainable management of natural areas. They are particularly suitable for contributing to the achievement of conservation objectives set in particular by the Birds and Habitats Directives.

Examples of such aid include:

- Aid to reduce nitrogen fertilisation;
- Aid to maintain a herd and a reduced livestock load;
- Aid to encourage crop rotation and diversification on arable land;
- and, more specifically, the regime dedicated to the protection of biodiversity.

The scheme for the protection of biodiversity is implemented jointly by the Ministry of Agriculture and the Ministry of Environment. For the calendar year 2025, the total amount of aid was EUR 4.7 million for programmes in rural areas, covering an area of approximately 7 000 hectares. This aid is combined with NSP interventions, in particular under SO4, SO5 and SO6. Thus, all State aid and interventions pursue ambitious objectives, including reducing emissions and improving water, soil and biodiversity quality. The results should be analysed in a holistic approach to the Luxembourgish agricultural sector. This synergy between co-financed measures and national measures makes it possible to increase the impact and makes an effective contribution to meeting environmental and agricultural challenges.

Several other national initiatives complemented the co-financed support, such as the “antigaspi” initiative for food waste reduction and the “#LetzFarm” project bringing young people closer to farmers. Luxembourg finances activities under the transversal SO through national funds. The Agricultural Knowledge Transfer System (AKIS/SCIA) is supported by a Grand-Ducal Regulation, and since January 2025, farmers can apply for subsidies for sustainable advisory services via MyGuichet.lu.

The Agri-Innovation Service supports farmers in developing sustainable and diversified solutions, thereby strengthening sustainable agriculture through innovation. However, the lack of EIP co-financing limits Luxembourg’s access to the European network for collaboration between agriculture, research and advice.

Overall analysis and key results of the RAP

Luxembourg chose 21 result indicators to measure the performance of the NSP implementation. Each indicator is subject to a detailed analysis, which is essential to understand the annual performance. Overall, the majority of indicators are on the rise, showing positive overall dynamics. However, 7 result indicators did not meet the set targets. Despite these deviations, the implementation of the NSP remains in line with the expectations of the national authorities and is in line with the overall planned trajectory.

When analysing the results, several factors should be taken into account: targets set before the actual launch of the NSP, structural developments and policy trends, as well as other contextual elements presented in sections 1.2 and 2 of the RAP, which provide qualitative clarifications useful for interpretation.

In general, the analysis of results should also be interpreted taking into account that some “State aid” falls outside the scope of the NSP and may therefore influence the performance observed without being reflected in the indicators.

General government expenditure in the NSP remained stable with net government expenditure of EUR 80.9 million. ‘Green’ payments covered by the NSP, including AECMs and eco-schemes, account for 43 % of public expenditure, i.e. a total of EUR 35.1 million. This is supplemented by national funding for biodiversity programmes, which aim to preserve agricultural biotopes and promote extensive practices.

Coupled support, which had been unpopular for a long time between 2014 and 2022, has gained increasing interest as a result of the adjustments made to the schemes. However, production aid remains the most favoured aid by farmers. And despite attractive premiums per hectare, eco-schemes linked to non-productive areas struggle to convince.

Aid for young farmers under the age of 40 concerns 352 beneficiaries, i.e. 21 % of farmers, and mobilises 29 % of the budget for a total of EUR 23.4 million. These young producers are more willing to adopt innovative techniques and move more towards targeted support schemes, thus strengthening their leadership role in the agricultural transition.

From the point of view of type of farming (farming), farms specialising in dairy production and cattle farming – the majority in Luxembourg – account for 84 % of total expenditure. Thus, support schemes continue to focus mainly on the most represented sectors in the country, while providing tailored support for other sectors in order to ensure that none is left behind.

Annex – NSP interventions

Given the limited number of characters allowed in Chapter 1.1, the Annex on NSP interventions provides additional information.

1.2 État d’avancement de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC par objectif spécifique et transversal

1.2.1 OS1: favoriser des revenus agricoles viables et la résilience du secteur agricole dans l’ensemble de l’Union afin d’améliorer la sécurité alimentaire et la diversité agricole sur le long terme et d’assurer la viabilité économique de la production agricole dans l’Union

L'OS1 est exécutés par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.01.501	Aide de base au revenu pour un développement durable
1.01.504	Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable
2.01.530	Paiements au titre de la directive-cadre sur l’eau
2.01.532	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS1 :

- R.4 : Lien entre le soutien au revenu et les normes et bonnes pratiques
- R.6 : Redistribution vers les petites exploitations
- R.7 : Renforcement du soutien aux exploitations situées dans des zones à besoins spécifiques

L'ensemble des indicateurs de l'OS1 répond aux attentes fixées, confirmant la bonne dynamique du secteur agricole luxembourgeoise.

La quasi-totalité de la surface agricole utilisée (SAU) du Luxembourg — soit 120.442 ha sur un total de 122.944 ha — est éligible aux paiements relevant de l'indicateur R.4. Ces interventions jouent un rôle déterminant dans le maintien de la viabilité économique du secteur agricole. L'analyse de l'impact des paiements directs par unité de travail agricole (UTA) et par taille d'exploitation montre que ces interventions, qu'elles soient cofinancées ou nationales, bénéficient proportionnellement davantage aux petites et moyennes exploitations, renforçant ainsi leur position au sein du secteur.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire du Grand-Duché étant classé en zones à besoins spécifiques, à part les vignobles, il n'existe pas d'inégalités notables entre exploitations en fonction de leur localisation géographique.

Les réalisations de l'année en cours s'inscrivent donc sur une trajectoire satisfaisante, et les cibles de l'OS1 peuvent être considérées comme atteintes, tout comme celles de l'année précédente.

Translated text (EN):

SO1 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.01.501	Basic Income Support for Sustainability
1.01.504	Complementary redistributive income support for sustainability
2.01.530	Payments under the Water Framework Directive
2.01.532	Payments to areas facing natural or specific constraints

The following result indicators are linked to SO1:

- R.4: Link between income support and standards and best practices
- R.6: Redistribution to small farms
- R.7: Strengthening support for farms in areas with special needs

All the indicators under SO1 meet the expectations set, confirming the good dynamics of Luxembourg's agricultural sector.

Almost all of Luxembourg's utilised agricultural area (UAA) – 120.442 ha out of a total of 122.944 ha – is eligible for payments under indicator R.4. These interventions play a key role in maintaining the economic viability of the agricultural sector. The analysis of the impact of direct payments per farm work unit (AWU) and per farm size shows that these interventions, whether co-financed or national, benefit proportionally more small and medium-sized farms, thus strengthening their position within the sector.

Moreover, as the entire territory of the Grand Duchy is classified as areas with specific needs, apart from vineyards, there are no significant inequalities between holdings depending on their geographical location.

The achievements of the current year are therefore on a satisfactory path, and the targets of SO1 can be considered as achieved, as well as those of the previous year.

1.2.2 OS2: renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité des exploitations agricoles, à court terme et long terme, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la transition numérique

L'OS2 est exécuté par les interventions suivantes

Code	Intervention
------	--------------

1.03.503	Aide couplée aux légumineuses
1.03.505	Aide couplée aux vaches allaitantes
1.03.506	Aide couplée aux cultures maraîchères et fruitières
1.09.580	Programmes d'amélioration génétique des abeilles
1.09.581	Soutien des analyses de la qualité des produits de l'apiculture
1.09.582	Transfert de connaissances
2.04.712	Aide aux investissements agricoles
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS2 :

- R.8 Cibler les exploitations agricoles dans des secteurs spécifiques
- R.9 Modernisation des exploitations agricoles

Parmi les paiements directs, le but à améliorer la compétitivité encourageant l'orientation vers le marché et l'augmentation de la compétitivité des exploitations agricoles, tant à court qu'à long terme, y compris une orientation plus marquée vers la recherche, la technologie et la numérisation est suivi par trois aides couplées (1.03.503; 1.03.505; 1.03.506). Ainsi pour R.8, la cible (45%) a été approchée de très près avec des réalisations de 37%), tandis que pour l'indicateur R.9, nous restons éloignés de la cible annuelle (60 exploitations). Le résultat de R.9, 11 exploitations, peut toutefois être justifié et permet de relativiser la situation en matière de modernisation des exploitations. R.9 ainsi que les aides aux investissements sont revues ensemble dans OS7.

Le Programme Sectoriel Apicole (PSA) (1.09.580, 1.09.581, 1.09.582) fait partie de l'OS2 ; toutefois, les réalisations ne sont pas liées à un indicateur de résultat.

Pour l'année 2024, les activités de la FUAL ont été jugées éligibles. Cependant, le traitement administratif de la demande d'aide n'a pas pu être finalisé à temps, et le premier paiement n'a été effectué qu'au cours de l'exercice financier 2025 pour les interventions 1.09.580 et 1.09.582.

L'intervention 1.09.581 « Analyses de miel » n'a pas été réalisée en raison de l'exigence du PSN relative à un label de qualité reconnu. Le groupement « Lëtzebuerger Hunneg » n'ayant pas encore obtenu cette reconnaissance, l'intervention n'a pas pu être mise en œuvre.

Nous nous trouvons ainsi dans une situation de décalage des paiements des interventions sectorielles, à laquelle nous nous efforçons actuellement de remédier.

Translated text (EN):

SO2 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.03.503	Coupled support for legumes
1.03.505	Coupled aid for suckler cows
1.03.506	Coupled aid for market garden and fruit crops
1.09.580	Honeybee genetic improvement programmes
1.09.581	Support for analyses of the quality of apiculture products
1.09.582	Knowledge transfer
2.04.712	Support for agricultural investments
2.04.714	Environmental investment aid

The following result indicators are linked to SO2:

- R.8 Cibler agricultural holdings in specific sectors
- R.9 Modernisation of agricultural holdings

Among direct payments, the aim to improve competitiveness encouraging market orientation and increasing farm competitiveness, both in the short and long term, including a stronger focus on research, technology and digitalisation is followed by three coupled aids (1.03.503; 1.03.505; 1.03.506). For example, for R.8, the target (45 %) was approached very closely with achievements of 37 %), while for R.9 we remain far from the annual target (60 farms). The result of R.9, 11 holdings, can, however, be justified and makes it possible to relativise the situation as regards the modernisation of holdings. R.9 and investment aid are reviewed together in SO7.

The Apiculture Sector Programme (SAP) (1.09.580, 1.09.581, 1.09.582) is part of SO2; however, outputs are not linked to a result indicator.

For the year 2024, the activities of FUAL were considered eligible. However, the administrative processing of the aid application could not be finalised in time, and the first payment was only made in financial year 2025 for interventions 1.09.580 and 1.09.582.

Intervention 1.09.581 'Honey analysis' was not carried out due to the NSP requirement for a recognised quality label. As the 'Lëtzebuerger Hunneg' group has not yet obtained this recognition, the intervention could not be implemented.

In this way, we find ourselves in a situation of misalignment of payments for sectoral interventions, which we are currently trying to address.

1.2.3 OS3: améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

L'OS3 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
2.04.712	Aide aux investissements agricoles
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement

Les aides aux investissements sont revues ensemble dans OS7.

Le Luxembourg n'a pas choisi un indicateur de résultat de l'OS3.

Les mesures visant à renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur sont majoritairement financées par des aides d'État nationales. Parmi celles-ci figure notamment l'aide d'État dédiée à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, qui garantit à la fois leurs débouchés et leur valeur ajoutée.

Actions soutenues par des moyens nationaux :

- Augmenter la transformation des productions locales pour améliorer les revenus des producteurs.
- Optimiser les chaînes de production (réduction des ressources, des émissions et des pertes alimentaires).
- Maintenir l'emploi et le savoir-faire.

Translated text (EN):

SO3 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
------	--------------

2.04.712	Support for agricultural investments
2.04.714	Environmental investment aid

Investment aid is reviewed together in SO7.

Luxembourg has not chosen a result indicator for SO3.

Measures to strengthen the position of farmers in the value chain are mostly financed by national State aid. These include State aid for the processing and marketing of agricultural products, which guarantees both their outlets and their added value.

Actions supported by national means:

- Increase the transformation of local production to improve producers' incomes.
- Optimising production chains (reduction of resources, emissions and food losses).
- Maintain employment and know-how.

1.2.4 OS4: contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la séquestration du carbone, ainsi que promouvoir l'énergie durable

Étant donné que de nombreuses interventions et aides d'État contribuent simultanément aux objectifs spécifiques 4, 5 et 6, il est essentiel de se référer aux explications détaillées sous chacun de ces objectifs pour obtenir une vision d'ensemble cohérente.

L'OS4 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.02.512	Aide à l'installation de surfaces non productives
1.02.513	Aide à l'installation de bandes non productives
1.02.515	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables
1.03.503	Aide couplée aux légumineuses
2.02.540	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Agriculture
2.02.542	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Viticulture
2.02.543	Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique
2.02.544	Aide favorisant l'injection de lisier et le compostage du fumier
2.02.546	Aide favorisant la mise à l'herbe des bovins
2.02.549	Aide favorisant le travail du sol réduit
2.02.550	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin
2.02.551	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS4 :

- R.14 - Stockage de carbone dans les sols et la biomasse
- R.16 - Investissements liés au climat.

L'OS4 est principalement axé sur l'indicateur R14, qui affiche une performance conforme aux estimations. La majorité des interventions associées à cet indicateur présentent une exécution satisfaisante, à l'exception des interventions 1.02.512 et 1.02.513 (voir explications sous OS6).

Les indemnités pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement (2.02.540 et 2.02.542) jouent un rôle prépondérant dans les contributions des cibles. 87% des bénéficiaires participent à ces interventions avec une surface total de 115.085 ha.

Des explications supplémentaires quant aux investissements sont reprises sous OS7.

Translated text (EN):

As many interventions and State aid simultaneously contribute to specific objectives 4, 5 and 6, it is essential to refer to the detailed explanations under each of these objectives to obtain a coherent overall view.

SO4 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.02.512	Aid for the establishment of non-productive areas
1.02.513	Aid for the installation of non-productive strips
1.02.515	Aid for the installation of catch crops and undersown crops on arable land
1.03.503	Coupled support for legumes
2.02.540	Premium for the establishment of sustainable and environmentally-friendly agriculture – Agriculture
2.02.542	Premium for sustainable and environmentally-friendly agriculture – Viticulture
2.02.543	Aid to promote the conversion and maintenance of organic farming
2.02.544	Aid for manure injection and composting
2.02.546	Aid to promote the weeding of bovine animals
2.02.549	Aid for reduced tillage
2.02.550	Aid to reduce the burden of cattle
2.02.551	Aid to promote the conversion of arable land into permanent grassland
2.04.714	Environmental investment aid

The following result indicators are linked to SO4:

- R.14 – Carbon storage in soils and biomass
- R.16 – Climate-related investments.

PO4 is mainly focused on indicator R14, which shows a performance in line with estimates. The majority of interventions associated with this indicator show a satisfactory execution, with the exception of interventions 1.02.512 and 1.02.513 (see explanation under SO6).

Allowances for the introduction of sustainable and environmentally friendly agriculture (2.02.540 and 2.02.542) play a prominent role in the contributions of the targets. 87 % of beneficiaries participate in these interventions with a total area of 115.085 ha.

Additional explanations on the investments are included under SO7.

1.2.5 OS5: favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, notamment en diminuant la dépendance à l'égard des produits chimiques

Prière de se référer également aux OS4 et OS6 afin d'avoir une vision d'ensemble cohérente.

L'OS5 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.02.512	Aide à l'installation de surfaces non productives
1.02.513	Aide à l'installation de bandes non productives
1.02.514	Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques
1.02.515	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables
1.02.518	Aide favorisant l'incorporation du fumier
1.02.519	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture
1.03.503	Aide couplée aux légumineuses
1.03.505	Aide couplée aux vaches allaitantes
2.01.530	Paielements au titre de la directive-cadre sur l'eau
2.02.540	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Agriculture
2.02.542	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Viticulture
2.02.543	Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique
2.02.544	Aide favorisant l'injection de lisier et le compostage du fumier
2.02.549	Aide favorisant le travail du sol réduit
2.02.551	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS5 :

- R.19 Amélioration et protection des sols
- R.20 Amélioration de la qualité de l'air
- R.21 Protection de la qualité de l'eau
- R.22 Gestion durable des nutriments
- R.24 Utilisation durable et limitée des pesticides
- R.26 Investissements liés aux ressources naturelles

Tous les indicateurs ont dépassé les performances prévues pour 2025. Des explications supplémentaires quant aux investissements sont données sous OS7.

Les aides à la production demeurent les plus demandées par les agriculteurs. Bien que les éco-régimes associés aux surfaces non productives proposent des indemnités par hectare relativement attractives par rapport aux aides à la production, leur adoption reste en deçà des attentes initiales fixées lors de la programmation des objectifs. Ceci pourrait s'expliquer entre autres par la réticence des agriculteurs à s'engager dans des pratiques qui réduisent directement leur capacité de production. En effet, pour de nombreux exploitants, la vocation première de l'agriculture reste la production alimentaire et la valorisation économique de leurs terres. Consacrer des surfaces à des éléments non productifs, même en échange de primes attractives, peut être perçu comme un compromis peu avantageux, particulièrement

dans un contexte de pression économique. Toutefois, il existe certainement d'autres facteurs qui expliquent pourquoi les agriculteurs hésitent à adhérer à ces régimes d'aides.

L'intervention encourageant l'injection de lisier et le compostage du fumier (2.02.544) n'avait atteint que la moitié de sa cible prévue dans le PSN durant l'année financière 2024. En 2025, les réalisations ont toutefois progressé, atteignant 29.904 hectares. L'interdiction du stockage de purin à l'air libre, entrée en vigueur en novembre 2024, ainsi que l'adoption de nouvelles techniques modernes d'injection du lisier, désormais largement utilisées par les agriculteurs, ont fortement contribué à l'augmentation de la participation.

Toutefois, plusieurs interventions liées à l'OS5 affichent des surperformances notables, notamment celles liées à la réduction du travail du sol (2.02.549) ainsi qu'à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques (1.02.514). L'aide destinée à convertir des terres arables en prairies permanentes (2.02.551) a également rencontré un vif succès avec 782 hectares de réalisations.

Finalement, les dépenses liées aux interventions de l'OS5 représentent plus de la moitié du budget annuel, ce qui reflète à la fois une forte participation et l'atteinte des objectifs fixés.

Translated text (EN):

Please also refer to SO4 and SO6 in order to have a coherent overall view.

SO5 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.02.512	Aid for the establishment of non-productive areas
1.02.513	Aid for the installation of non-productive strips
1.02.514	Aid for the renunciation of plant protection products
1.02.515	Aid for the installation of catch crops and undersown crops on arable land
1.02.518	Aid to promote the incorporation of manure
1.02.519	Aid for the use of synthetic pheromone diffusers in arboriculture
1.03.503	Coupled support for legumes
1.03.505	Coupled aid for suckler cows
2.01.530	Payments under the Water Framework Directive
2.02.540	Premium for the establishment of sustainable and environmentally-friendly agriculture – Agriculture
2.02.542	Premium for sustainable and environmentally-friendly agriculture – Viticulture
2.02.543	Aid to promote the conversion and maintenance of organic farming
2.02.544	Aid for manure injection and composting
2.02.549	Aid for reduced tillage
2.02.551	Aid to promote the conversion of arable land into permanent grassland
2.04.714	Environmental investment aid

The following result indicators are linked to SO5:

- R.19 Improvement and protection of soil
- R.20 Improving air quality
- R.21 Protection of water quality
- R.22 Sustainable nutrient management

- R.24 Sustainable and limited use of pesticides
- R.26 Investments related to natural resources

All indicators exceeded the planned performance for 2025. Further explanations of the investments are given under SO7.

Production aid remains the most popular among farmers. Although the eco-schemes associated with non-productive areas offer relatively attractive allowances per hectare compared to production aid, their adoption falls short of the initial expectations set when the objectives were programmed. This could be explained, inter alia, by farmers' reluctance to engage in practices that directly reduce their production capacity. For many farmers, the primary purpose of agriculture remains food production and the economic exploitation of their land. Devoting areas to non-productive features, even in return for attractive bonuses, may be perceived as a less advantageous compromise, especially in a context of economic pressure. However, there are certainly other factors that explain why farmers hesitate to join these support schemes.

The intervention encouraging manure injection and composting (2.02.544) had only reached half of its NSP target in the financial year 2024. In 2025, however, progress was made, reaching 29.904 hectares. The ban on outdoor slurry storage, which entered into force in November 2024, as well as the adoption of new modern slurry injection techniques, now widely used by farmers, have significantly contributed to the increase in participation.

However, several interventions related to PO5 show significant over-performance, including those related to the reduction of tillage (2.02.549) as well as the abandonment of plant protection products (1.02.514). Support to convert arable land into permanent grassland (2.02.551) was also very successful with 782 hectares of outputs.

Finally, expenditure on SO5 interventions accounts for more than half of the annual budget, reflecting both a high level of participation and the achievement of the objectives set.

1.2.6 OS6: contribuer à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'inverser, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

Les IR suivants sont liés à l'OS6 : R.29, R31 et R.34.

L'aide 2.02.543 est la seule intervention qui contribue à l'indicateur R.29 et R.43. Il s'agit d'une mesure déjà existante lors de l'ancienne période de programmation. Ainsi, pour l'exercice financier 2025, les dépenses, le nombre de bénéficiaires et les surfaces concernées figurent dans deux rapports distincts, en fonction du type de contrat conclu par les exploitants. Bien que le nombre d'exploitants encore liés à un contrat relevant de l'ancienne période soit très limité, les données qualitatives du rapport annuel restent incomplètes.

Par ailleurs, on observe des divergences entre les données des rapports annuels et les chiffres relatifs aux exploitations certifiées bio (voir figure ci-dessous), en termes de surfaces et de nombre d'animaux. Cela s'explique par le fait que certains exploitants certifiés ne bénéficient pas d'aides cofinancées.

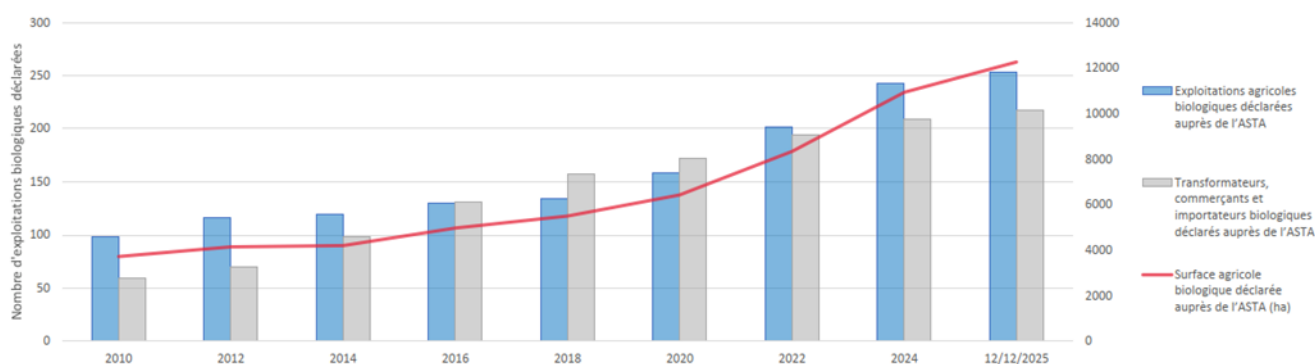


Figure: Évolution du nombre d'exploitations bio, des transformateurs, commerçants et importateurs bio, ainsi que des surfaces bio déclarées auprès de l'ASTA (Source:ASTA)

Les cibles de R.29 et R.43 ont été définies sur la base du plan national PAN-BIO 2025 (cible initiale de 20 % bio de la SAU en 2025). Même si l'intervention 2.02.543 couvre largement la majorité des situations, toutes les composantes du PAN-BIO ne sont pas prises en compte dans les résultats actuels. De plus, le Luxembourg a depuis lors révisé ce plan, ce qui accentue encore l'écart entre les objectifs initiaux et les réalisations de 2025. Si le PAN-Bio 2025 n'a pas atteint l'intégralité de son ambition, il a néanmoins joué un rôle déterminant dans la structuration du secteur, la sensibilisation du public et la professionnalisation des filières. Ces avancées constituent désormais un socle solide sur lequel s'appuie le PAN-BIO 2030.

En date du 22 décembre 2025, le Plan d'action national pour l'agriculture biologique - PAN-BIO 2026-2030 a été présenté au public. Le PAN-BIO 2030 s'inscrit dans la continuité de ce travail, tout en tenant compte des enseignements tirés et des recommandations émises par les acteurs nationaux. Il se veut plus ciblé, plus réaliste et mieux articulé avec les nouvelles dynamiques nationales et européennes.

Le PAN-Bio 2030 fixe un objectif clair : augmenter chaque année de 1 % la surface agricole utile certifiée biologique, pour atteindre environ 15 % d'ici fin 2030. Cet objectif, fondé sur les tendances récentes, vise une progression réaliste et en adéquation avec les capacités actuelles des filières.

Le plan se décline en quatre axes stratégiques, chacun accompagné de mesures concrètes, d'acteurs responsables et d'un calendrier de mise en œuvre :

- Créer des conditions-cadres favorables à l'expansion du bio ;
- Soutenir et accompagner les producteurs dans leur conversion et leur maintien ;
- Renforcer les chaînes de valeur et les débouchés commerciaux ;
- Promouvoir la consommation et assurer une gouvernance efficace.

En tenant compte de ces éléments, le Luxembourg n'est certes pas sur la trajectoire initialement prévue dans le PAN-BIO 2025 et le PSN, mais les surfaces bio et le nombre d'animaux bio augmentent en continu. Ces éléments démontrent une évolution positive par rapport à la trajectoire prévue, représentant ainsi une performance considérable.

R31 associe plusieurs interventions et en complément des interventions du PSN, le Luxembourg a instauré un régime d'aides pour la création et le maintien des éléments de paysage, appelé programmes de sauvegarde de la biodiversité (« Biodiv »). Ces programmes, axés sur la protection des biotopes, les pratiques extensives et la préservation du patrimoine naturel, rencontrent un grand succès grâce à des aides attractives et des alternatives à la production agricole. Durant l'année 2025, le montant global à verser portait sur 4,8 millions euros pour les programmes proposés dans le milieu rural. La surface payée en 2025 pour l'année de demande 2024 comportait 6.958,72 ha au total. Les résultats positifs des contrats Biodiv offrent une perspective encourageante pour les objectifs nationaux, mais leurs réalisations ne peuvent pas contribuer à la cible de R.31.

Il faut noter que chaque intervention de R.31 a connu une augmentation des réalisations par rapport à l'année financière 2024 donc même si la mise en œuvre reste derrière nos cibles, l'acceptance auprès des exploitants augmente.

L'aide 1.02.513 est la seule aide qui contribue à l'indicateur R.34. Comme mentionné en début du rapport, les éco-régimes associés aux surfaces non productives proposent des primes par hectare relativement attractives par rapport aux aides à la production, leur adoption reste cependant en deçà des attentes initiales fixées lors de la programmation des objectifs. A noter qu'un régime d'aide en faveur de la biodiversité (aide nationale) propose une intervention similaire et non-cumulable avec l'intervention 1.02.513. Et l'indemnisation pour cette aide est légèrement supérieure à celle de l'intervention du PSN.

Translated text (EN):

The following RIs are related to SO6: R.29, R31 and R.34.

Aid 2.02.543 is the only intervention contributing to indicator R.29 and R.43. This is a measure that already existed in the previous programming period. Thus, for the 2025 financial year, the expenditure, the number of beneficiaries and the areas concerned appear in two separate reports, depending on the type of contract concluded by the farmers. Although the number of operators still linked to a contract in the old period is very limited, the qualitative data in the annual report are still incomplete.

In addition, there are discrepancies between the data in the annual reports and the figures for farms certified as organic (see figure below), in terms of area and number of animals. This is due to the fact that some certified farmers do not receive co-financed aid.

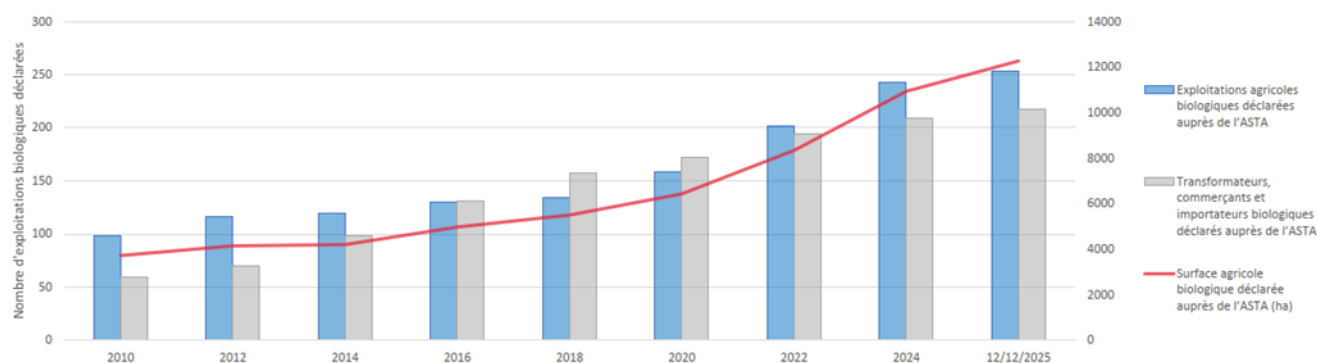


Figure: Evolution of the number of organic farms, organic processors, traders and importers, and organic areas declared to ASTA (Source: ASTA)

The targets of R.29 and R.43 have been defined on the basis of the national PAN-Bio 2025 plan (initial target of 20 % organic UAA in 2025). Although intervention 2.02.543 largely covers the majority of situations, not all components of the NAP-Bio are reflected in the current results. In addition, Luxembourg has since revised the plan, further widening the gap between initial targets and 2025 achievements. While the PAN-Bio 2025 has not fully achieved its ambition, it has nevertheless played a key role in structuring the sector, raising public awareness and professionalising the sectors. These advances are now a solid foundation on which the PAN-Bio 2030 is built.

On 22 December 2025, the National Action Plan for Organic Farming – PAN-Bio 2026-2030 was presented to the public. The PAN-Bio 2030 is a continuation of this work, while taking into account lessons learned and recommendations issued by national actors. It aims to be more focused, realistic and better articulated with the new national and European dynamics.

The NAP Bio 2030 sets a clear target of increasing the utilised agricultural area certified as organic by 1 % each year, reaching around 15 % by the end of 2030. This objective, based on recent trends, aims for a realistic progression in line with the current capacities of the sectors.

The plan is divided into four strategic axes, each accompanied by concrete measures, responsible actors and a timetable for implementation:

- Creating favourable framework conditions for the expansion of organic farming;
- Supporting and assisting producers in their conversion and maintenance;
- Strengthening value chains and business opportunities;
- Promoting consumption and ensuring effective governance.

Taking these elements into account, while Luxembourg is not on the path initially planned in the NAP Bio 2025 and NSP, organic areas and the number of organic animals are steadily increasing. These elements demonstrate a positive evolution compared to the planned trajectory, thus representing a considerable performance.

R31 combines several interventions and, in addition to the NSP interventions, Luxembourg has introduced an aid scheme for the creation and maintenance of landscape features, called biodiversity conservation programmes ('biodiv'). These programmes, which focus on the protection of biotopes, extensive practices and the preservation of natural heritage, are very successful thanks to attractive support and alternatives to agricultural production. In 2025, the total amount to be paid was EUR 4.8 million for programmes proposed in rural areas. The total area paid in 2025 for claim year 2024 was 6 958.72 ha. The positive results of biodiv contracts offer an encouraging perspective for national targets, but their achievements cannot contribute to R.31.

It should be noted that each intervention by R.31 has seen an increase in achievements compared with the 2024 financial year, i.e. even though implementation remains behind our targets, acceptance among farmers is increasing.

Aid 1.02.513 is the only aid that contributes to indicator R.34. As mentioned at the beginning of the report, the eco-schemes associated with non-productive areas offer relatively attractive premiums per hectare compared with production aid; however, their adoption falls short of the initial expectations set when the objectives were programmed. It should be noted that an aid scheme for biodiversity (national aid) offers a similar intervention that cannot be combined with intervention 1.02.513. And the compensation for this aid is slightly higher than that of the NSP.

1.2.7 OS7: attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs et faciliter le développement durable des entreprises dans les zones rurales

OS7 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.01.502	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs
2.04.712	Aide aux investissements agricoles
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement
2.09.711	Aide à l’installation des jeunes agriculteurs

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS7:

- R.36 Renouvellement générationnel

Dans cette section, nous analysons l’ensemble des indicateurs liés aux investissements (R.9, R.16 et R.26) ainsi qu’à l’installation des jeunes agriculteurs, afin d’évaluer la dynamique globale du secteur et la progression vers les objectifs fixés.

Malgré l’ajustement des cibles pour les indicateurs R.9, R.16 et R.26, le Luxembourg n’a pas atteint les objectifs fixés pour l’année financière 2025. Seuls 11 projets d’investissement ont reçu un paiement au cours de l’année, dont 2 présentant un impact sur les ressources naturelles, le climat et le bien-être animal. L’introduction du suivi du cheptel animalier ainsi que la hausse des taux d’intérêt ont freiné les investissements dépassant le seuil de 300.000 euros depuis le début de la période.

Au 31 décembre 2025, le nombre total de demandes retenues et approuvées s’élève toutefois à 68 projets (y compris les 11 projets ayant déjà reçu un paiement), pour un budget prévisionnel de 22,9 millions d’euros. Même si les cibles de 2025 ne sont pas atteintes, les chiffres montrent qu’il s’agit essentiellement d’un décalage temporaire. À la fin de la période, nous devrions nous rapprocher de l’objectif global de 160 projets d’investissement. Le secteur agricole luxembourgeois continue la phase de modernisation, et les interventions proposées trouvent leur public. Cette tendance se confirme encore davantage lorsqu’on inclut les aides d’État dans l’analyse globale des investissements.

En parallèle des investissements cofinancés, les aides aux investissements en biens immeubles inférieurs à 300.000 euros atteignent 1.229 demandes retenues et approuvées pour un budget prévisionnel de 38,5 millions d’euros au 31 décembre 2025. Les aides aux investissements en biens meubles comptent 1.456 demandes retenues et approuvées, pour un budget prévisionnel de 20,5 millions d’euros. La valeur réelle des investissements dépasse même ces montants, puisque l’aide accordée ne couvre qu’une partie du coût total. A noter qu’un nombre important des machines éligibles concernent des équipements pour la réduction des émissions de l’ammoniac.

En intégrant les réalisations financées par des moyens nationaux, l’objectif général en matière d’investissements — modernisation, environnement, climat et bien-être animal — est plus qu’atteint, même si les indicateurs de résultat ne reflètent pas encore pleinement cette réalité.

L’indicateur R.36 a atteint sa cible pour l’année financière 2025. Au total, 169 jeunes agriculteurs de moins de 40 ans ont bénéficié de l’aide à l’installation (2.09.711) et/ou de l’aide complémentaire au revenu pour jeunes (1.01.502).

Les jeunes représentent 21 % des bénéficiaires de la PAC (contre 22 % en 2024) et perçoivent 29 % des dépenses totales, un niveau identique à celui de l’année précédente. Ces chiffres montrent que les jeunes exploitent généralement des exploitations de taille plus importante, puisqu’ils reçoivent une part du budget supérieure à leur proportion démographique parmi les bénéficiaires. Ils sont donc bien représentés dans le dispositif, et la transition générationnelle paraît être encourageante.

Cependant, il reste essentiel de poursuivre les efforts en faveur de l’installation des jeunes agriculteurs et de maintenir l’attractivité de la profession afin de soutenir l’évolution positive du renouvellement générationnel.

Translated text (EN):
OS7 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.01.502	Complementary income support for young farmers
2.04.712	Support for agricultural investments
2.04.714	Environmental investment aid
2.09.711	Setting up aid for young farmers

The following result indicators are linked to SO7:

- R.36 Generational renewal

In this section, we analyse the set of indicators related to investments (R.9, R.16 and R.26) as well as to the setting up of young farmers, in order to assess the overall dynamics of the sector and the progress towards the objectives set.

Despite the adjustment of the targets for indicators R.9, R.16 and R.26, Luxembourg did not meet the targets set for the financial year 2025. Only 11 investment projects received a payment during the year, of which 2 had an impact on natural resources, climate and animal welfare. The introduction of livestock monitoring and the increase in interest rates have held back investments above the EUR 300.000 threshold since the beginning of the period.

However, as of 31 December 2025, the total number of successful and approved applications amounts to 68 projects (including the 11 projects that have already received payment), with an estimated budget of EUR 22.9 million. Even if the 2025 targets are not met, the figures show that this is mainly a temporary delay. At the end of the period, we should move closer to the overall target of 160 investment projects. Luxembourg’s agricultural sector is continuing the modernisation phase, and the proposed interventions

are reaching their audience. This trend is further confirmed when including State aid in the overall investment analysis.

In parallel with the co-financed investments, aid for investments in immovable property of less than EUR 300.000 totalled 1.229 applications selected and approved for an estimated budget of EUR 38.5 million at 31 December 2025. Aid for investments in movable property comprises 1.456 successful and approved applications, with an estimated budget of EUR 20.5 million. The real value of the investments even exceeds these amounts, since the aid granted covers only part of the total cost. It should be noted that a large number of eligible machinery concerns equipment for reducing ammonia emissions.

By integrating outputs funded by national means, the overall investment objective – modernisation, environment, climate and animal welfare – is more than achieved, even if the result indicators do not yet fully reflect this reality.

Indicator R.36 reached its target for the financial year 2025. A total of 169 young farmers under the age of 40 benefited from the setting-up aid (2.09.711) and/or the complementary income support for young people (1.01.502).

Young people account for 21 % of CAP beneficiaries (compared to 22 % in 2024) and receive 29 % of total expenditure, the same level as in the previous year. These figures show that young people tend to farm larger farms, as they receive a share of the budget that exceeds their demographic share among beneficiaries. They are therefore well represented in the scheme, and the generational transition seems to be encouraging.

However, continued efforts to set up young farmers and maintain the attractiveness of the profession remain essential to support the positive evolution of generational renewal.

1.2.8 OS8: promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité des sexes, y compris la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable

L'OS8 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.01.502	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs
2.05.570	LEADER
2.09.711	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Les indicateurs de résultats suivants sont liés à l'OS8 :

- R.37 Croissance et emploi dans les zones rurales
- R.38 Couverture Leader

Des explications supplémentaires quant aux investissements et installation liés aux jeunes agriculteurs sont données sous OS7.

Les dépenses publiques pour 2025 s'élèvent à 534.294,86€. Elles correspondent à la clôture des trois premiers projets ainsi qu'aux frais de fonctionnement, d'acquisition de compétences et d'animation des cinq GAL.

La couverture des projets LEADER a connu une augmentation en 2025, celle-ci s'expliquant par la croissance démographique enregistrée dans les communes partenaires.

Translated text (EN):

SO8 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
1.01.502	Complementary income support for young farmers
2.05.570	LEADER
2.09.711	Setting up aid for young farmers

The following result indicators are linked to SO8:

- R.37 Growth and employment in rural areas
- R.38 Leader coverage

Additional explanations on investments and installation related to young farmers are given under SO7.

Public expenditure for 2025 amounts to EUR 534.294,86. They correspond to the closure of the first three projects and the running, skills acquisition and animation costs of the five LAGs.

The coverage of LEADER projects increased in 2025 due to population growth in the partner municipalities.

1.2.9 OS9: améliorer la réponse de l'agriculture de l'Union aux exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris des aliments de grande qualité, sûrs et nutritifs produits de manière durable, pour réduire le gaspillage alimentaire, ainsi qu'améliorer le bien-être animal et lutter contre les résistances aux antimicrobiens

L'OS9 est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
2.02.543	Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique
2.02.546	Aide favorisant la mise à l'herbe des bovins
2.02.550	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin
2.04.714	Aide aux investissements en faveur de l'environnement

Les indicateurs de résultats adressés sont :

- R.43: Limiter l'utilisation d'antimicrobiens
- R.44 : Améliorer le bien-être animal

Pour l'aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique (2.02.543) voir les explications sous OS5 et pourquoi la cible n'a pas été atteinte pour R.43.

L'aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin (2.02.550) a suscité l'intérêt escompté, bien que sa conception ait suscité de nombreuses discussions. L'aide à la mise à l'herbe des bovins (2.02.546) a rencontré un grand succès, dépassant largement les attentes. Ainsi, l'indicateur R.44 a plus que dépassé sa cible annuelle prévue dans le PSN.

Pour compléter les aides cofinancées, le Luxembourg a mis en place plusieurs initiatives nationales dans le cadre du réseau national de la PAC, contribuant aussi à l'objectif spécifique visé.

L'une de ces initiatives, intitulée « antigaspi », vise à réduire les déchets alimentaires chez les citoyens et dans l'industrie HORECA. Grâce à des campagnes d'information, des communications régulières et un site dédié (www.antigaspi.lu), le ministère de l'Agriculture sensibilise et informe sur les bonnes pratiques pour une consommation alimentaire responsable et durable.

Une autre initiative, le projet « #LetzFarm » (www.letzfarm.lu), s'appuie sur les expériences acquises dans le cadre d'un projet LEADER. Ce programme établit un lien direct entre les jeunes citoyens et les agriculteurs. Des exploitations agricoles proposent des visites guidées organisées par les agriculteurs pour des classes scolaires. Grâce à du matériel pédagogique fourni, les enseignants préparent les élèves avant la visite. Une fois sur place, les exploitants expliquent aux élèves les réalités de l'agriculture contemporaine, offrant ainsi une expérience éducative immersive.

Translated text (EN):

SO9 is implemented by the following interventions:

Code	Intervention
2.02.543	Aid to promote the conversion and maintenance of organic farming
2.02.546	Aid to promote the weeding of bovine animals
2.02.550	Aid to reduce the burden of cattle
2.04.714	Environmental investment aid

The target result indicators are:

- R.43: Limiting the use of antimicrobials
- R.44: Improving animal welfare

For aid for conversion and maintenance of organic farming (2.02.543) see explanation under SO5 and why the target was not reached for R.43.

The aid for reducing the burden of cattle (2.02.550) attracted the expected interest, although its design was the subject of much discussion. Support for the grass farming of cattle (2.02.546) has been a great success, far exceeding expectations. Thus, R.44 has more than exceeded its NSP annual target.

To complement the co-financed aid, Luxembourg has set up several national initiatives under the national CAP network, also contributing to the specific objective.

One of these initiatives, entitled 'antigaspi', aims to reduce food waste among citizens and in the HORECA industry. Through information campaigns, regular communications and a dedicated website (www.antigaspi.lu), the Ministry of Agriculture raises awareness and informs about good practices for responsible and sustainable food consumption.

Another initiative, the "#LetzFarm" project (www.letzfarm.lu), builds on the experiences of a LEADER project. This programme establishes a direct link between young citizens and farmers. Farms offer guided tours organised by farmers for school classes. Thanks to the teaching materials provided, teachers prepare the students before the visit. Once on the spot, farmers explain to students the realities of contemporary agriculture, offering an immersive educational experience.

1.2.10 Objectif transversal: moderniser l'agriculture et les zones rurales en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la transition numérique dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation par les agriculteurs, grâce à un meilleur accès à la recherche, à l'innovation, à l'échange de connaissances et à la formation

L'Objectif transversal est exécuté par les interventions suivantes :

Code	Intervention
1.09.582	Transfert de connaissances

L'intégralité des activités de l'objectif transversal est financée par des moyens nationaux.

Le Luxembourg déplore vivement que l'absence d'interventions co-financées dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) et de ses Groupes Opérationnels exclut les acteurs luxembourgeois d'un rôle actif, notamment dans des initiatives du Réseau de la PAC (par exemple, l'appel à candidature pour accueillir les Groupes Opérationnels EIP-AGRI dans le cadre des « EU CAP Network cross-visits 2025 »). Étant donné que le réseautage constitue un axe central des préoccupations des PEI, il est d'autant plus regrettable que le Luxembourg ne puisse pas en bénéficier pleinement.

Une page dédiée à l'**AKIS/SCIA** est disponible sur le portail de l'agriculture : <https://agriculture.public.lu/de/betrieb/wissens-und-informationssystem-akis.html>.

Le Ministère en tant que coordinateur du réseau national de la PAC est en contact et en échange régulier avec le réseau européen de la PAC et les autres réseaux nationaux. Dans le cadre de cette fonction, il participe régulièrement à des groupes de travail et groupes d'échange au niveau européen.

Les missions principales du réseau sont : la coordination, la communication, la formation, le suivi des activités de LEADER (actions phares, voir chapitre LEADER) ainsi que de l'innovation-recherche-groupes opérationnels PEI. Ainsi, de nombreuses réunions et échanges ont eu lieu en 2025.

Le 12 mars 2024, un règlement grand-ducal a été pris concernant les aides dans les domaines du **transfert de connaissances, de la recherche et de l'innovation** dans le secteur agricole. Ce règlement régit également les aides au service du **conseil** ainsi que les actions de formation professionnelle continue. Les règles applicables aux aides d'État liées au transfert de connaissances et d'informations sont publiées sur le portail de l'agriculture ([lien vers le portail](#)).

La loi du 2 août 2023, concernant le soutien au développement durable des zones rurales, prévoit aux articles 67, 68 et 69 des aides financières allouables à des organismes de recherche et de diffusion des connaissances en vue de soutenir des projets d'innovation et de recherche dans le secteur agricole ou viticole. Le régime d'aides vise la mise en œuvre de projets de recherche appliquée ayant pour objet le développement d'une ou de plusieurs solutions à un problème ou à un défi concret rencontré sur le terrain. Les connaissances résultantes des activités de ces recherches sont destinées à être diffusées dans le secteur concerné au cours des projets.

Durant l'année 2025, des aides financières ont été allouées à 2 projets de type « Partenariat européen d'innovation » et 1 projet de recherche et 8 projets de démonstration ([lien vers les projets](#)).

« **Agri-Innovation** », le point de contact pour la diversification et l'innovation en agriculture, a été mis à disposition des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, maraîchers et arboriculteurs pour les aider à mettre en place des solutions innovantes et diversifier leurs activités agricoles. L'objectif est de renforcer l'agriculture durable à travers l'innovation et la diversité afin de relever les défis futurs. Au total, 26 demandes ont été traitées au cours de l'année. Dans deux cas, un accompagnement personnalisé a été proposé aux agriculteurs (Inno-Coaching). L'équipe d'Agri-Innovation les accompagne alors de l'idée à la réalisation de leur projet, en les aidant à formuler et à analyser leurs besoins et leurs objectifs, à identifier les acteurs et les groupes d'utilisateurs clés (analyse du réseau), à collecter des informations importantes et des sources d'inspiration, ainsi qu'à élaborer une feuille de route et à clarifier les

Translated text (EN):

The transversal objective is implemented through the following interventions:

Code	Intervention
1.09.582	Knowledge transfer

All activities of the transversal objective shall be financed by national means.

Luxembourg deeply regrets that the absence of interventions co-financed under the European Innovation Partnership (EIP) and its Operational Groups excludes Luxembourgish actors from an active role, in particular in initiatives of the CAP Network (e.g. the call for applications to host EIP-AGRI Operational Groups under the EU CAP Network cross-visits 2025). Given that networking is a central focus of EIP concerns, it is all the more regrettable that Luxembourg cannot fully benefit from it.

A dedicated **AKIS/AKIS** page is available on the Agriculture Portal:

<https://agriculture.public.lu/de/betrieb/wissens-und-informationssystem-akis.html>.

The Ministry, as coordinator of the national CAP network, is in regular contact and exchange with the European CAP network and other national networks. As part of this function, he regularly participates in working groups and exchange groups at European level.

The main tasks of the network are: coordination, communication, training, monitoring of LEADER activities (flagship actions, see LEADER chapter) and innovation/research/EIP operational groups. Thus, numerous meetings and exchanges took place in 2025.

On 12 March 2024, a Grand-Ducal Regulation was adopted concerning aid in the fields of **knowledge transfer, research and innovation** in the agricultural sector. This Regulation also governs aid for the **provision of advice** and continuing vocational training. State aid rules related to knowledge and information transfer are published on the Agriculture Portal ([link to Portal](#)).

Articles 67, 68 and 69 of the Law of 2 August 2023 on support for the sustainable development of rural areas provide for financial aid for research and knowledge-dissemination organisations to support innovation and research projects in the agricultural or wine-growing sector. The aid scheme is aimed at implementing applied research projects aimed at developing one or more solutions to a specific problem or challenge encountered on the ground. The knowledge resulting from the activities of this research is intended to be disseminated in the sector concerned during the projects.

During 2025, financial support was allocated to 2 European Innovation Partnership projects and 1 research and 8 demonstration projects ([link to projects](#)).

Agri-Innovation, the contact point for diversification and innovation in agriculture, has been made available to farmers, winegrowers, breeders, market gardeners and arboriculturists to help them develop innovative solutions and diversify their agricultural activities. The aim is to strengthen sustainable agriculture through innovation and diversity to meet future challenges. A total of 26 applications were processed during the year. In two cases, personalised coaching was offered to farmers (Inno-Coaching). The Agri-Innovation team then accompanies them with the idea to carry out their project, helping them formulate and analyse their needs and objectives, identify key actors and user groups (network analysis), collect important information and sources of inspiration, and develop a roadmap and clarify the

1.3 Aspects horizontaux de la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC

Système de suivi des surfaces (AMS, Area Monitoring System)

Le système de suivi des surfaces permet de vérifier différentes conditions d'octroi des aides. Le système couvre 100 % des surfaces déclarées et se base sur les données satellites Copernicus, qui sont prises à des

intervalles réguliers et analysées automatiquement. Les données de télédétection des satellites Sentinel-1 (radar) et Sentinel-2 (optique), les données satellitaires à haute résolution (VHR) ou les photos aériennes sont utilisées à cet effet. Cette nouvelle technique a permis en 2025 les cas d'utilisation suivants :

- Vérification de la division et déclaration correcte des délimitations des parcelles agricoles ;
- Vérification du type de culture ;
- Vérification de l'activité agricole minimale.

Les différents cas d'usage (scénarios) sont calculés et évalués pour chaque parcelle à l'aide des images Sentinel de l'année culturale concernée. Les résultats sont classés comme suit :

- Parcelle classée « vert » : Le scénario calculé correspond avec certitude à la situation attendue. L'activité agricole attendue a été constatée.
- Parcelle classée « orange » : Le scénario calculé ne confirme ni ne rejette le cas d'utilisation prévu. Étant donné que le système de suivi des surfaces ne réfute pas les informations déclarées par l'agriculteur, les informations fournies par l'agriculteur sont considérées comme exactes.
- Parcelle classée « rouge » : Le scénario calculé ne correspond certainement pas au cas d'utilisation attendu. L'activité agricole attendue n'a pas été constatée.
- Parcelle non classée : La parcelle n'a pas été calculée. En règle générale, il s'agit de petites parcelles qui comprennent un nombre insuffisant de pixels sur les images Sentinel. Le système de suivi des surfaces ne peut pas effectuer de calcul.

Le Service d'économie rurale a aussi effectué les tests de qualité du système de suivi des surfaces (Area monitoring system, AMS) prévu par les règlements européens.

Translated text (EN):

Area Monitoring System (AMS)

The area monitoring system makes it possible to check different conditions for granting aid. The system covers 100 % of the declared areas and is based on Copernicus satellite data, which are taken at regular intervals and analysed automatically. Remote sensing data from Sentinel-1 (radar) and Sentinel-2 (optical) satellites, high resolution satellite data (HRV) or aerial photos shall be used for this purpose. This new technique enabled the following use cases in 2025:

- Verification of division and correct declaration of boundaries of agricultural parcels;
- Verification of the type of crop;
- Verification of the minimum agricultural activity.

The different use cases (scenarios) are calculated and assessed for each parcel using Sentinel images of the relevant crop year. The results are ordered as follows:

- Plot classified as 'green': The calculated scenario corresponds with certainty to the expected situation. The expected agricultural activity has been identified.
- Parcel classified as 'orange': The calculated scenario does not confirm or reject the intended use case. As the area monitoring system does not refute the information declared by the farmer, the information provided by the farmer is considered accurate.
- Parcel classified as 'red': The calculated scenario certainly does not correspond to the expected use case. The expected agricultural activity has not been identified.
- Unclassified parcel: The parcel has not been calculated. Typically, these are small plots that include an insufficient number of pixels on Sentinel images. The area monitoring system cannot make a calculation.

The Rural Economy Service also carried out quality tests of the area monitoring system (AMS) provided for by European regulations.

2.PARTIE QUANTITATIVE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

2.1.Valeurs atteintes des indicateurs de résultat

Indicateur de résultat (1)	Pour l'examen des performances (2)	Annuel / Cumulé (3)	Unité de mesure (4)	Année du jalon 2025 (5)	Année de réalisation 2025 (6)	Écart par rapport à l'année de référence 2025 (en pourcentage) (7)
R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques	Non	Annuel	%	98,60	97,96	-0,65
R.4 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Non	Annuel	ha	121 221,00	120 442,06	
R.4 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Non	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles	Oui	Annuel	%	101,48	98,45	-2,99
R.6 Numérateur: Paiement différentiel moyen/ha versé aux bénéficiaires dont l'exploitation agricole est d'une taille inférieure à la moyenne	Oui	Annuel	EUR/ha	274,00	283,10	
R.6 Dénominateur: Paiement différentiel moyen/ha versé à tous les bénéficiaires	Oui	Annuel	EUR/ha	270,00	287,55	
R.7 Renforcer le soutien aux exploitations agricoles situées dans les zones qui ont des besoins spécifiques	Oui	Annuel	%	99,26	100,46	1,21
R.7 Numérateur: Aide moyenne au revenu/ha pour les bénéficiaires dans les zones qui ont des besoins spécifiques	Oui	Annuel	EUR/ha	268,00	450,30	
R.7 Dénominateur: Aide au revenu moyenne/ha versée à tous les bénéficiaires	Oui	Annuel	EUR/ha	270,00	448,25	
R.8 Cibler les exploitations agricoles dans les secteurs spécifiques	Non	Annuel	%	44,71	37,37	-16,42
R.8 Numérateur: Nombre de bénéficiaires de l'aide couplée au revenu	Non	Annuel	farm	841,00	703,00	
R.8 Dénominateur: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	1 881,00	1 881,00	
R.9 Modernisation des exploitations agricoles	Oui	Cumulé	%	3,19	0,58	-81,82
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Malgré l'ajustement des cibles pour les indicateurs R.9, R.16 et R.26, le Luxembourg n'a pas atteint les objectifs fixés pour l'année financière 2025. Seuls 11 projets d'investissement ont reçu un paiement au cours de l'année, dont 2 présentant un impact sur les ressources naturelles, le climat et le bien-être animal. L'introduction du suivi du cheptel animalier ainsi que la hausse des taux d'intérêt ont freiné les investissements dépassant le seuil de 300.000 euros depuis le début de la période. Au 31 décembre 2025, le nombre total de demandes retenues et approuvées s'élève toutefois à 68 projets (y compris les 11 projets ayant déjà reçu un paiement), pour un budget prévisionnel de 22,9 millions d'euros. Même si les cibles de 2025 ne sont pas atteintes, les chiffres montrent qu'il s'agit essentiellement d'un décalage temporel. À la fin de la période, nous devrions nous rapprocher de l'objectif global de 160 projets d'investissement. Le secteur agricole luxembourgeois est donc clairement en phase de modernisation, et les interventions proposées trouvent leur public. Cette tendance se confirme encore davantage lorsqu'on inclut les aides d'État dans l'analyse globale des investissements. En parallèle des investissements cofinancés, les aides aux investissements en biens immeubles inférieurs à 300.000 euros atteignent 1.229 demandes retenues et approuvées pour un budget prévisionnel de 38,5 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les aides aux investissements en biens meubles comptent 1.456 demandes retenues et approuvées, pour un budget prévisionnel de 20,5 millions d'euros. La valeur réelle des investissements dépasse même ces montants, puisque l'aide accordée ne couvre qu'une partie du coût total. En intégrant les réalisations financées par des moyens nationaux, l'objectif général en matière d'investissements est plus qu'atteint, même si les indicateurs de résultat ne reflètent pas encore pleinement cette réalité.					

Comment on deviation from milestone (EN)	Despite the adjustment of the targets for indicators R.9, R.16 and R.26, Luxembourg did not meet the targets set for the financial year 2025. Only 11 investment projects received a payment during the year, of which 2 had an impact on natural resources, climate and animal welfare. The introduction of livestock monitoring and the increase in interest rates have held back investments above the EUR 300.000 threshold since the beginning of the period. However, as of 31 December 2025, the total number of successful and approved applications amounts to 68 projects (including the 11 projects that have already received payment), with an estimated budget of EUR 22.9 million. Even if the 2025 targets are not met, the figures show that this is essentially a time lag. At the end of the period, we should move closer to the overall target of 160 investment projects. Luxembourg's agricultural sector is therefore clearly in the process of being modernised, and the proposed measures are reaching their public. This trend is further confirmed when including State aid in the overall investment analysis. In parallel with the co-financed investments, aid for investments in immovable property of less than EUR 300.000 totalled 1.229 applications selected and approved for an estimated budget of EUR 38.5 million at 31 December 2025. Aid for investments in movable property comprises 1.456 successful and approved applications, with an estimated budget of EUR 20.5 million. The real value of the investments even exceeds these amounts, since the aid granted covers only part of the total cost. By integrating outputs funded by national means, the overall investment target is more than achieved, even if the result indicators do not yet fully reflect this reality.					
R.9 Numérateur: Nombre de bénéficiaires recevant un soutien pertinent	Oui	Cumulé	farm	60,00	11,00	
R.9 Dénominateur: Nombre total d'exploitations agricoles	Oui	Fixe	farm	1 881,00	1 881,00	
R.14 Stockage de carbone dans les sols et la biomasse	Oui	Annuel	%	91,99	94,23	2,44
R.14 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	113 100,00	115 855,38	
R.14 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.16 Investissements liés au climat	Non	Cumulé	%	2,55	0,11	-95,69
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Voir explications relatives à R9					
Comment on deviation from milestone (EN)	See explanations for R9					
R.16 Numérateur: Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien à l'investissement dans le cadre de la PAC contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la production d'énergies renouvelables ou de biomatériaux	Non	Cumulé	farm	48,00	2,00	
R.16 Dénominateur: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	1 881,00	1 881,00	
R.19 Amélioration et protection des sols	Oui	Annuel	%	91,99	93,38	1,51
R.19 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	113 100,00	114 800,59	
R.19 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.20 Amélioration de la qualité de l'air	Oui	Annuel	%	44,49	50,77	14,12
R.20 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	54 700,00	62 419,92	
R.20 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.21 Protection de la qualité de l'eau	Oui	Annuel	%	91,99	94,71	2,96
R.21 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	113 100,00	116 440,60	
R.21 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.22 Gestion durable des nutriments	Oui	Annuel	%	91,10	91,98	0,97
R.22 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	112 000,00	113 083,31	
R.22 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.24 Utilisation durable et limitée des pesticides	Oui	Annuel	%	31,31	31,55	0,77
R.24 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	38 500,00	38 784,82	

R.24 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.26 Investissements liés aux ressources naturelles	Non	Cumulé	%	0,85	0,11	-87,06
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Voir explications relatives à R9					
Comment on deviation from milestone (EN)	See explanations for R9					
R.26 Numérateur: Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pertinent	Non	Cumulé	farm	16,00	2,00	
R.26 Dénominateur: Nombre total d'exploitations agricoles	Non	Fixe	farm	1 881,00	1 881,00	
R.29 Développement de l'agriculture biologique	Oui	Annuel	%	14,06	5,19	-63,09
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Les cibles de R.29 et R.43 ont été définies sur la base du plan national PAN-BIO 2025. Même si l'intervention 2.02.543 couvre largement la majorité des situations, toutes les composantes du PAN-BIO ne sont pas prises en compte dans les résultats actuels. De plus, le Luxembourg a depuis lors révisé ce plan, ce qui accentue encore l'écart entre les objectifs initiaux et les réalisations de 2025. Si le PAN-Bio 2025 n'a pas atteint l'intégralité de son ambition, il a néanmoins joué un rôle déterminant dans la structuration du secteur, la sensibilisation du public et la professionnalisation des filières. Ces avancées constituent désormais un socle solide sur lequel s'appuie le PAN-Bio 2030. Ce plan s'inscrit dans la continuité de ce travail, tout en tenant compte des enseignements tirés et des recommandations émises par les acteurs nationaux. Il se veut plus ciblé, plus réaliste et mieux articulé avec les nouvelles dynamiques nationales et européennes. Le PAN-Bio 2030 fixe un objectif clair: augmenter chaque année de 1 % la surface agricole utile certifiée biologique, pour atteindre environ 15 % d'ici fin 2030. En tenant compte des éléments le Luxembourg est certes pas sur la trajectoire initialement prévue dans le PAN-Bio, est repris dans la PSN, mais les surfaces bio et le nombre d'animaux bio augmentent en contine. Ceci montre une évolution positive par rapport à la trajectoire prévue, représentant ainsi une performance considérable.					
Comment on deviation from milestone (EN)	The targets of R.29 and R.43 have been defined on the basis of the national PAN-Bio 2025 plan. Although intervention 2.02.543 largely covers the majority of situations, not all components of the NAP-Bio are reflected in the current results. In addition, Luxembourg has since revised the plan, further widening the gap between initial targets and 2025 achievements. While the PAN-Bio 2025 has not fully achieved its ambition, it has nevertheless played a key role in structuring the sector, raising public awareness and professionalising the sectors. These advances are now a solid foundation on which the PAN-Bio 2030 is built. This plan is a continuation of this work, while taking into account lessons learned and recommendations issued by national actors. It aims to be more focused, realistic and better articulated with the new national and European dynamics. The NAP Bio 2030 sets a clear target of increasing the utilised agricultural area certified as organic by 1 % each year, reaching around 15 % by the end of 2030. Taking into account the elements, Luxembourg is not on the trajectory initially provided for in the NAP Bio, is included in the NSP, but organic areas and the number of organic animals are increasing in contine. This shows a positive evolution compared to the planned trajectory, thus representing a considerable performance.					
R.29 Développement de l'agriculture biologique - Conversion	Oui	Annuel	ha		1 603,48	
R.29 Développement de l'agriculture biologique - Entretien	Oui	Annuel	ha		4 781,40	
R.29 Développement de l'agriculture biologique - Total	Oui	Annuel	ha	17 290,00	6 384,88	
R.29 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.31 Préservation des habitats et des espèces	Oui	Annuel	%	20,42	7,51	-63,22
Observation sur l'écart par rapport au jalon	Il faut noter que chaque intervention PSN inclus dans R.31 a connu une augmentation des réalisations par rapport à l'année financière 2024. D'autant plus les surfaces de certaines contrats financés par des moyens de l'ancienne période ne sont pas inclus dans le calcul de R.31. A côté du PSN, le Luxembourg a instauré un régime d'aides pour la création et le maintien des éléments de paysage, appelé programmes de sauvegarde de la diversité biodiversité (« Biodiv »). Durant l'année 2025, le montant global à verser portait sur 4,8 millions euros pour les programmes proposés dans le milieu rural. La surface payée en 2025 pour l'année de demande 2024 comportait 6.958,72 ha au total. Les résultats positifs des contrats Biodiv offrent une perspective encourageante pour les objectifs nationaux, mais leurs réalisations ne peuvent pas contribuer à la cible de R.31. Au final, même si la mise en oeuvre reste derrière nos cibles l'acceptance auprès des exploitants augmentent et les objectifs nationaux sont atteints.					

Comment on deviation from milestone (EN)	It should be noted that each NSP intervention included in R.31 has seen an increase in outputs compared to the financial year 2024. All the more so, the surface areas of certain contracts financed by averages from the old period are not included in the calculation of R.31. Alongside the NSP, Luxembourg has introduced an aid scheme for the creation and maintenance of landscape features, known as biodiversity conservation programmes ('biodiv'). In 2025, the total amount to be paid was EUR 4.8 million for programmes proposed in rural areas. The total area paid in 2025 for claim year 2024 was 6 958.72 ha. The positive results of biodiv contracts offer an encouraging perspective for national targets, but their achievements cannot contribute to R.31. In the end, although implementation remains behind our targets, acceptance among farmers is increasing and national objectives are being met.					
R.31 Numérateur: Nombre d'hectares bénéficiant d'un paiement	Oui	Annuel	ha	25 100,00	9 234,92	
R.31 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.34 Préservation des particularités topographiques	Oui	Annuel	%	1,75	0,24	-86,29
Observation sur l'écart par rapport au jalon	L'aide à l'installation de bandes non productives (1.02.513) est la seule aide qui contribue à l'indicateur R.34. Comme mentionné en début du rapport, les éco-régimes associés aux surfaces non productives proposent des primes par hectare relativement attractives par rapport aux aides à la production, leur adoption reste en deçà des attentes initiales fixées lors de la programmation des objectifs. A noter qu'un régime d'aide en faveur de la biodiversité (aide nationale) propose une intervention similaire et non-cumulable avec l'intervention 1.02.513. L'indemnisation pour l'aide est cependant légèrement supérieure à celle de l'intervention du PSN. Ainsi, le Luxembourg ne peut pas atteindre les cibles fixées.					
Comment on deviation from milestone (EN)	Aid for the installation of non-productive strips (1.02.513) is the only aid contributing to indicator R.34. As mentioned at the beginning of the report, the eco-schemes associated with non-productive areas offer relatively attractive premiums per hectare compared with production aid; their adoption falls short of the initial expectations set when the objectives were programmed. It should be noted that an aid scheme for biodiversity (national aid) offers a similar intervention that cannot be combined with intervention 1.02.513. However, the compensation for the aid is slightly higher than that of the NSP intervention. As a result, Luxembourg cannot achieve the targets set.					
R.34 Numérateur: Superficie agricole utile (SAU) faisant l'objet d'engagements soutenus en faveur de la gestion des particularités topographiques, y compris les haies vives et les arbres	Oui	Annuel	ha	2 150,00	299,38	
R.34 Dénominateur: Superficie agricole utile (SAU) totale	Oui	Fixe	ha	122 944,43	122 944,43	
R.36 Renouvellement générationnel - Total	Oui	Cumulé		169,00	171,00	1,18
R.36 Renouvellement générationnel - Jeunes agriculteurs — Homme	Oui	Cumulé			131,00	
R.36 Renouvellement générationnel - Jeunes agriculteurs — Femme	Oui	Cumulé			40,00	
R.37 Croissance et emploi dans les zones rurales	Non	Cumulé		171,00	169,00	-1,17
R.38 Couverture LEADER	Non	Cumulé	%	77,96	79,38	1,82
R.38 Numérateur: Population rurale couverte par le GAL financé par Leader au cours de la période de programmation	Non	Cumulé	person	201 341,00	205 024,00	
R.38 Dénominateur: Population rurale totale — pour Leader (R.38)	Non	Fixe	person	258 269,00	258 269,00	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens	Oui	Annuel	%	5,39	2,89	-46,38
Observation sur l'écart par rapport au jalon	voir explications relatives à R29					
Comment on deviation from milestone (EN)	see explanations for R29					
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Bovins	Oui	Annuel	LU		4 085,60	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Autres	Oui	Annuel	LU		157,30	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Ovins	Oui	Annuel	LU		128,30	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Porcins	Oui	Annuel	LU		78,10	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Volailles	Oui	Annuel	LU		366,17	
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens - Total	Oui	Annuel	LU	9 000,00	4 815,47	
R.43 Dénominateur: Nombre total d'unités de gros bétail	Oui	Fixe	LU	166 885,00	166 885,00	

R.44 Améliorer le bien-être animal	Oui	Annuel	%	17,24	34,81	101,91
R.44 Améliorer le bien-être animal - Bovins	Oui	Annuel	LU		57 314,69	
R.44 Améliorer le bien-être animal - Autres	Oui	Annuel	LU		157,30	
R.44 Améliorer le bien-être animal - Ovins	Oui	Annuel	LU		128,25	
R.44 Améliorer le bien-être animal - Porcins	Oui	Annuel	LU		78,10	
R.44 Améliorer le bien-être animal - Volailles	Oui	Annuel	LU		411,56	
R.44 Améliorer le bien-être animal - Total	Oui	Annuel	LU	28 775,00	58 089,90	
R.44 Dénominateur: Nombre total d'unités de gros bétail	Oui	Fixe	LU	166 885,00	166 885,00	

2.2.Réalisations effectuées — montants unitaires — financement national complémentaire

2.2.1 Interventions sous la forme de paiements directs

BISS (21) - Aide de base au revenu pour un développement durable

1.01.501 - Aide de base au revenu pour un développement durable

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.01.501.UA1 Montant unitaire de l'aide de base au revenu	Réalisations effectuées O.4	Hectares	117 413,7800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	15 543 386,49
	Montant unitaire réalisé	EUR	132,38
	Montant unitaire de référence	EUR	132,48
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,08

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.4	Hectares	117 413,78
	Dépenses brutes effectuées	EUR	15 543 386,49

CRISS (29) - Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable

1.01.504 - Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.01.504.01 Montant unitaire n° 1 de l'aide redistributive complémentaire	Réalisations effectuées O.7	Hectares	38 429,1800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 153 760,28
	Montant unitaire réalisé	EUR	30,02
	Montant unitaire de référence	EUR	30,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,07

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.01.504.02	Réalisations effectuées O.7	Hectares	36 979,7300

Montant unitaire n° 2 de l'aide redistributive complémentaire	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 589 247,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	70,02
	Montant unitaire de référence	EUR	70,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,03

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.7	Hectares	75 408,91
	Dépenses brutes effectuées	EUR	3 743 007,78

CIS-YF (30) - Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

1.01.502 - Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.01.502.01 Montant unitaire de l'aide complémentaire au revenu pour jeunes agriculteurs	Réalisations effectuées O.6	Bénéficiaires	129,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	859 140,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	6 660,00
	Montant unitaire de référence	EUR	6 660,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.6	Bénéficiaires	129,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	859 140,00

Eco-scheme (31) - Programmes pour le climat, l'environnement et le bien-être animal

1.02.512 - Aide à l'installation de surfaces non productives

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.512.01 Mesure 512 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	293,1200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	

	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	351 396,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 198,81
	Montant unitaire de référence	EUR	1 200,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.512.02 Mesure 512 - Taux à l'hectare n° 2	Réalisations effectuées O.8	Hectares	224,7800
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	159 124,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	707,91
	Montant unitaire de référence	EUR	700,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	1,13

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.512.03 Mesure 512 - Taux à l'hectare n° 3	Réalisations effectuées O.8	Hectares	178,7200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	157 036,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	878,67
	Montant unitaire de référence	EUR	880,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,15

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	696,62
	Dépenses brutes effectuées	EUR	667 556,00

1.02.513 - Aide à l'installation de bandes non productives

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.01 Mesure 513 - taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	56,1000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	

	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	65 024,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 159,07
	Montant unitaire de référence	EUR	800,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	44,88

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.02 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 2	Réalisations effectuées O.8	Hectares	80,7900
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	74 422,60
	Montant unitaire réalisé	EUR	921,19
	Montant unitaire de référence	EUR	590,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	56,13

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.03 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 3	Réalisations effectuées O.8	Hectares	133,8700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	258 718,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 932,61
	Montant unitaire de référence	EUR	1 230,00

	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	57,12
--	--	---	-------

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.04 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 4	Réalisations effectuées O.8	Hectares	17,6900
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	19 671,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 112,00
	Montant unitaire de référence	EUR	670,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	65,97

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.05 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 5	Réalisations effectuées O.8	Hectares	4,1700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	5 916,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 418,71
	Montant unitaire de référence	EUR	850,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	66,91

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.06 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 6	Réalisations effectuées O.8	Hectares	10,6500
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	34 541,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 243,29
	Montant unitaire de référence	EUR	1 300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	149,48

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.513.07 Mesure 513 - Taux à l'hectare n° 7	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,9100
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 240,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 461,54
	Montant unitaire de référence	EUR	1 400,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	75,82

Justification de l'excédent (le cas échéant):

Au cours de l'année financière 2025, les demandes de 2023 et de 2024 ont été payées. Ainsi, les réalisations de l'exercice financier correspondent à ceux de l'année de demande de 2024, tandis que les dépenses incluent celles liées aux deux années de demande concernées.

Justification of excess (if applicable) (EN)::

During the financial year 2025, claims for 2023 and 2024 were paid. Thus, the outputs of the financial year correspond to those of the 2024 claim year, while the expenditure includes those related to the two claim years concerned.

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	304,18
	Dépenses brutes effectuées	EUR	460 533,00

1.02.514 - Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
---------------------------------	-------------	------------------------	--------------------------------

1.02.514.01 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 1 - Option 1a : Cultures non sarclées	Réalisations effectuées O.8	Hectares	9 084,1200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 363 315,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	150,08
	Montant unitaire de référence	EUR	150,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,05

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.02 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 2 - Option 1a : Cultures sarclées	Réalisations effectuées O.8	Hectares	140,1200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	35 027,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	249,98
	Montant unitaire de référence	EUR	250,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.03 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 3 - Option 1a : Arboriculture et maraîchage	Réalisations effectuées O.8	Hectares	210,3400
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	157 590,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	749,22
	Montant unitaire de référence	EUR	750,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.04 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 4 - Option 1b : Cultures	Réalisations effectuées O.8	Hectares	613,6200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	

sarclées	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	121 212,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	197,54
	Montant unitaire de référence	EUR	200,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-1,23

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.05 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 5 - Option 1c : Céréales d'hiver	Réalisations effectuées O.8	Hectares	10 736,5500
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	1 290 607,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	120,21
	Montant unitaire de référence	EUR	120,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,18

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.06 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 6 - Options 2 et 3 (cultures non-sarclées) + option 4	Réalisations effectuées O.8	Hectares	28 878,7200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	3 181 094,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	110,15
	Montant unitaire de référence	EUR	110,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,14

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.07 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 7 - Option 2 et 3 : Cultures sarclées	Réalisations effectuées O.8	Hectares	737,5300
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	

	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	125 366,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	169,98
	Montant unitaire de référence	EUR	170,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.08 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 8 - Option 2 et 3 : Arboriculture et maraîchage	Réalisations effectuées O.8	Hectares	776,9100
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	778 400,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 001,92
	Montant unitaire de référence	EUR	1 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,19

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.514.09 Mesure 514 - Taux à l'hectare n° 9 - Option 5 : Big movers	Réalisations effectuées O.8	Hectares	11 631,1700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	811 637,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	69,78
	Montant unitaire de référence	EUR	70,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,31

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	62 809,08
	Dépenses brutes effectuées	EUR	7 864 250,50

1.02.515 - Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.515.01 Mesure 515 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	

	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	120,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.515.02 Mesure 515 - Taux à l'hectare n° 2	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	185,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.515.03 Mesure 515 - Taux à l'hectare n° 3	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	150,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00

1.02.516 - Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
---------------------------------	-------------	------------------------	--------------------------------

1.02.516.01 Mesure 516 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	328,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.516.01 Mesure 516 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	328,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00

1.02.517 - Aide à l'installation de zones de refuge sur prairies de fauche

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.517.01 Mesure 517 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	849,4300
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	42 623,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	50,18
	Montant unitaire de référence	EUR	50,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,36

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	849,43
	Dépenses brutes effectuées	EUR	42 623,00

1.02.518 - Aide favorisant l'incorporation du fumier

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.518.01 Mesure 518 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	60,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00

1.02.519 - Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.02.519.01 Mesure 519 - Taux à l'hectare n° 1	Réalisations effectuées O.8	Hectares	36,4600
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	12 761,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	350,00
	Montant unitaire de référence	EUR	350,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.8	Hectares	36,46
	Dépenses brutes effectuées	EUR	12 761,00

CIS (32) - Aide couplée au revenu
1.03.503 - Aide couplée aux légumineuses

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.03.503.01 Montant unitaire de l'aide couplée aux légumineuses	Réalisations effectuées O.10	Hectares	2 020,5200
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	258 630,66
	Montant unitaire réalisé	EUR	128,00
	Montant unitaire de référence	EUR	128,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	2 020,52
	Dépenses brutes effectuées	EUR	258 630,66

1.03.505 - Aide couplée aux vaches allaitantes

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.03.505.01 Montant unitaire de l'aide couplée aux vaches allaitantes	Réalisations effectuées O.11	Tête	18 784,5700
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 978 398,80
	Montant unitaire réalisé	EUR	158,56
	Montant unitaire de référence	EUR	150,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	5,71

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.11	Tête	18 784,57
	Dépenses brutes effectuées	EUR	2 978 398,80

1.03.506 - Aide couplée aux cultures maraîchères et fruitières

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.03.506.01	Réalisations effectuées O.10	Hectares	539,5800

Montant unitaire de l'aide couplée au cultures maraîchères et fruitières	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des réductions et des plafonnements	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une discipline financière	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Dépenses brutes effectuées	EUR	485 308,80
	Montant unitaire réalisé	EUR	899,42
	Montant unitaire de référence	EUR	1 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-10,06

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.10	Hectares	539,58
	Dépenses brutes effectuées	EUR	485 308,80

2.2.2 Interventions sectorielles

API - Produits de l'apiculture

ACTLAB (55(1)(c)) - les actions visant à soutenir les laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture, du déclin des abeilles ou des baisses de leur productivité, ainsi que des substances potentiellement toxiques pour les abeilles

1.09.581 - Soutient des analyses de la qualité des produits de l'apiculture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.09.581.UA1 Analyses miel	Réalisations effectuées O.37	Échantillons	0,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	10,80
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Échantillons	0,00

	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	0,00
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

ADVIBEEES (55(1)(a)) - les services de conseil, l'assistance technique, la formation, l'information et l'échange de bonnes pratiques, y compris par la voie de réseaux, pour les apiculteurs et organisations d'apiculteurs

1.09.582 - Transfert de connaissance

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.09.582.UA1 Transfert Connaissance	Réalisations effectuées O.37	Apiculteurs	1,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	13 932,97
	Montant unitaire réalisé	EUR	13 932,97
	Montant unitaire de référence	EUR	11 544,84
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	20,69

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Apiculteurs	1,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	13 932,97
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

API - Produits de l'apiculture

PRESBEEHIVES (55(1)(d)) - les actions visant à préserver ou à accroître le nombre existant de ruches dans l'Union, y compris l'élevage d'abeilles

1.09.580 - Programmes d'amélioration génétique des abeilles

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.09.580.UA1 Programme génétique VSH	Réalisations effectuées O.37	Abeilles reines et ouvrières	1,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	10 439,44
	Montant unitaire réalisé	EUR	10 439,44
	Montant unitaire de référence	EUR	13 845,60
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-24,60

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
1.09.580.UA2 Programme génétique simple	Réalisations effectuées O.37	Abeilles reines et ouvrières	1,0000
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant de l'UE non versé suite à une limitation en raison de la proportion de la valeur de la production commercialisée (à l'exception des secteurs du vin et de l'apiculture)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant de l'UE non versé suite à des sanctions	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées	EUR	4 265,42
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 265,42
	Montant unitaire de référence	EUR	3 076,80
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	38,63

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.37	Abeilles reines et ouvrières	2,00
	Dépenses publiques à l'exclusion de l'aide financière nationale dans le secteur des fruits et légumes	EUR	14 704,86
Aide financière nationale	Dépenses dans le secteur des fruits et légumes	EUR	

2.2.3 Interventions en faveur du développement rural

ENVCLIM (70) - Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion

2.02.540 - Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Agriculture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.540.UA01	Réalisations effectuées O.14	Hectares	18 797,3600

Mesure 540 - Taux moyen à l'hectare PP	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 632 671,55
	Montant unitaire réalisé	EUR	140,06
	Montant unitaire de référence	EUR	138,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	1,49

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.540.UA02 Mesure 540 - Taux moyen à l'hectare TA	Réalisations effectuées O.14	Hectares	15 486,0500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	862 978,14
	Montant unitaire réalisé	EUR	55,73
	Montant unitaire de référence	EUR	56,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,48

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.540.UA03 Mesure 540 - anciens contrats taux moyen à l'ha PP et TA	Réalisations effectuées O.14	Hectares	78 826,1100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00

	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	8 520 524,45
	Montant unitaire réalisé	EUR	108,09
	Montant unitaire de référence	EUR	100,05
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	8,04

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.540.UA04 renonciation Glyphosate	Réalisations effectuées O.14	Hectares	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	113 109,52
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	12 016 174,14
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.542 - Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Viticulture

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA01 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BASIC_ZI	Réalisations effectuées O.14	Hectares	196,6500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	82 058,21
	Montant unitaire réalisé	EUR	417,28
	Montant unitaire de référence	EUR	400,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	4,32

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA02 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BASIC_ZII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	504,7000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	272 039,93
	Montant unitaire réalisé	EUR	539,01
	Montant unitaire de référence	EUR	500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,80

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA03 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BASIC_ZIII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	246,1000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	190 843,65
	Montant unitaire réalisé	EUR	775,47
	Montant unitaire de référence	EUR	700,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	10,78

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA04 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BASIC_ZIV et ZV	Réalisations effectuées O.14	Hectares	27,6400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	121 668,05
	Montant unitaire réalisé	EUR	4 401,88
	Montant unitaire de référence	EUR	3 500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	25,77

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA05 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare ERO_ZIII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	133,1900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	152 124,52
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 142,16
	Montant unitaire de référence	EUR	1 100,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	3,83

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA06 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare HERB_ZI	Réalisations effectuées O.14	Hectares	96,3700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	49 547,85
	Montant unitaire réalisé	EUR	514,14
	Montant unitaire de référence	EUR	500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	2,83

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA07 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare HERB_ZII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	249,7100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	157 522,17
	Montant unitaire réalisé	EUR	630,82
	Montant unitaire de référence	EUR	600,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	5,14

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA08 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare HERB_ZIII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	125,0100
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	87 609,73
	Montant unitaire réalisé	EUR	700,82
	Montant unitaire de référence	EUR	650,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	7,82

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA09 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare HERB_ZIV et ZV	Réalisations effectuées O.14	Hectares	13,2300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	10 600,82
	Montant unitaire réalisé	EUR	801,27
	Montant unitaire de référence	EUR	780,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	2,73

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA10 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BIODIV_ZI	Réalisations effectuées O.14	Hectares	8,4600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 861,52
	Montant unitaire réalisé	EUR	220,04
	Montant unitaire de référence	EUR	200,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	10,02

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA11 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BIODIV_ZII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	56,7500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 496,33
	Montant unitaire réalisé	EUR	255,44
	Montant unitaire de référence	EUR	230,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	11,06

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA12 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare BIODIV_ZIII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	21,2800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	6 649,14
	Montant unitaire réalisé	EUR	312,46
	Montant unitaire de référence	EUR	260,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	20,18

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA13 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare ORG_ZI	Réalisations effectuées O.14	Hectares	70,1700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	31 571,34
	Montant unitaire réalisé	EUR	449,93
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,02

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA14 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare ORG_ZII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	131,9800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	65 994,85
	Montant unitaire réalisé	EUR	500,04
	Montant unitaire de référence	EUR	500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA15 Mesure 542 - Taux uniforme à l'hectare ORG_ZIII	Réalisations effectuées O.14	Hectares	19,6300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	15 697,28
	Montant unitaire réalisé	EUR	799,66
	Montant unitaire de référence	EUR	800,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,04

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.542.UA16 Mesure 542 - Taux moyen anciens contrats	Réalisations effectuées O.14	Hectares	74,1700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	43 226,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	582,80
	Montant unitaire de référence	EUR	800,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-27,15

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 975,04
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 303 511,89
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.543 - Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA01 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°1 PPB	Réalisations effectuées O.17	Hectares	3 342,1000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	996 981,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	298,31
	Montant unitaire de référence	EUR	300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,56

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA02 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°2 TAB	Réalisations effectuées O.17	Hectares	1 256,9000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	358 792,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	285,46
	Montant unitaire de référence	EUR	300,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-4,85

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA03 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°3 PDTB	Réalisations effectuées O.17	Hectares	28,3600
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	16 007,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	564,44
	Montant unitaire de référence	EUR	550,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	2,63

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA04 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°4 MVSB	Réalisations effectuées O.17	Hectares	47,5200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	54 556,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 148,06
	Montant unitaire de référence	EUR	1 150,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,17

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA05 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°5 MVAB	Réalisations effectuées O.17	Hectares	106,5200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	166 785,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	1 565,76
	Montant unitaire de référence	EUR	1 500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	4,38

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA06 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°6 PPC	Réalisations effectuées O.17	Hectares	1 216,3900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	505 504,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	415,58
	Montant unitaire de référence	EUR	400,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	3,90

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA07 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°7 TAC	Réalisations effectuées O.17	Hectares	241,5400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	123 084,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	509,58
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	13,24

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA08 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°8 PDTTC	Réalisations effectuées O.17	Hectares	2,5500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 785,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	700,00
	Montant unitaire de référence	EUR	700,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA09 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°9 MVSC	Réalisations effectuées O.17	Hectares	74,6200
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	158 200,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	2 120,08
	Montant unitaire de référence	EUR	2 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	6,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.543.UA10 Mesure 543 - Taux à l'hectare n°10 MVAC	Réalisations effectuées O.17	Hectares	68,3800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	216 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	3 158,82
	Montant unitaire de référence	EUR	2 500,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	26,35

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.17	Hectares	6 384,88
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 597 694,50
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.544 - Aide favorisant l'injection de lisier et le compostage du fumier

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA1 Mesure 544 - Taux à l'hectare n°1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	10 341,2700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	255 160,08
	Montant unitaire réalisé	EUR	24,67
	Montant unitaire de référence	EUR	24,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	2,79

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA2 Mesure 544 - Taux à l'hectare n°2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	1 122,1400
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	51 765,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	46,13
	Montant unitaire de référence	EUR	40,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	15,32

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA3 Mesure 544 - Taux à l'hectare n°3	Réalisations effectuées O.14	Hectares	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	48,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA4 Mesure 544 - Taux à l'hectare n°4	Réalisations effectuées O.14	Hectares	333,5900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	7 812,40
	Montant unitaire réalisé	EUR	23,42
	Montant unitaire de référence	EUR	20,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	17,10

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA5 Mesure 544 - Taux à l'hectare n°5	Réalisations effectuées O.14	Hectares	183,4000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 754,12
	Montant unitaire réalisé	EUR	15,02
	Montant unitaire de référence	EUR	12,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	25,17

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.544.UA6 Mesure 544 - Taux à l'hectare n 6 ancien contrat	Réalisations effectuées O.14	Hectares	17 923,2300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 045 761,44
	Montant unitaire réalisé	EUR	58,35
	Montant unitaire de référence	EUR	65,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-10,23

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	29 903,63
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 363 253,24
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.546 - Aide favorisant la mise à l'herbe des bovins

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.546.UA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	22 704,9600
Mesure 546 - Taux à l'hectare n°1	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 523 850,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	243,29
	Montant unitaire de référence	EUR	250,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-2,68

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	22 704,96

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	5 523 850,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.549 - Aide favorisant le travail du sol réduit

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.549.UA1 Mesure 549 - Taux à l'hectare n°1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	21 867,3800
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 079 906,90
	Montant unitaire réalisé	EUR	95,11
	Montant unitaire de référence	EUR	85,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	11,89

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.549.UA2 Mesure 549 - Taux à l'hectare report	Réalisations effectuées O.14	Hectares	309,8900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	34 852,95

	Montant unitaire réalisé	EUR	112,47
	Montant unitaire de référence	EUR	70,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	60,67

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	22 177,27
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 114 759,85
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.550 - Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.550.UA1 Mesure 550 - Taux par ha	Réalisations effectuées O.14	Hectares	8 004,5300
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 123 548,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	140,36
	Montant unitaire de référence	EUR	93,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	50,92

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	8 004,53
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 123 548,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.02.551 - Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.551.UA1	Réalisations effectuées O.14	Hectares	667,4200

Mesure 551 - Taux à l'hectare n°1	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	267 396,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	400,64
	Montant unitaire de référence	EUR	400,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,16

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.02.551.UA2 Mesure 551 - Taux à l'hectare n°2	Réalisations effectuées O.14	Hectares	114,2900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	51 430,50
	Montant unitaire réalisé	EUR	450,00
	Montant unitaire de référence	EUR	450,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.14	Hectares	781,71
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	318 826,50

Aide financière nationale	Dépenses	EUR	
---------------------------	----------	-----	--

ANC (71) - Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

2.01.532 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.01.532.UA01 Mesure 532 - Taux moyen à l'hectare Surfaces en zone à contraintes naturelles	Réalisations effectuées O.12	Hectares	100 764,8700
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	14 669 913,74
	Montant unitaire réalisé	EUR	145,59
	Montant unitaire de référence	EUR	147,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-0,96

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.01.532.UA02 Mesure 532 - Taux moyen à l'hectare Surfaces en zone à contraintes spécifiques	Réalisations effectuées O.12	Hectares	16 927,2000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	2 426 626,47
	Montant unitaire réalisé	EUR	143,36

	Montant unitaire de référence	EUR	147,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-2,48

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.12	Hectares	117 692,07
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	17 096 540,21
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

ASD (72) - Zones soumises à des désavantages spécifiques résultant de certaines exigences obligatoires

2.01.530 - PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.01.530.UA01 Mesure 530 - Taux à l'hectare TA hors PT_ZII(C) et ZIII	Réalisations effectuées O.13	Hectares	5 569,9500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	668 449,20
	Montant unitaire réalisé	EUR	120,01
	Montant unitaire de référence	EUR	120,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,01

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.01.530.UA02 Mesure 530 - Taux à l'hectare PP et PT_ZII(C) et ZIII	Réalisations effectuées O.13	Hectares	8 150,6900
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	652 065,60
	Montant unitaire réalisé	EUR	80,00
	Montant unitaire de référence	EUR	80,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.01.530.UA03 Mesure 530 - Taux à l'hectare_ZII(A)/(B)/(-V1)	Réalisations effectuées O.13	Hectares	291,4500
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	80 148,75
	Montant unitaire réalisé	EUR	275,00
	Montant unitaire de référence	EUR	275,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	0,00

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.13	Hectares	14 012,09
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 400 663,55
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

INVEST (73-74) - Investissements, y compris dans l'irrigation

2.04.712 - Aide aux investissements agricoles

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
---------------------------------	-------------	------------------------	--------------------------------

2.04.712.UA1 aide à l'investissement - taux de base 40%	Réalisations effectuées O.20	Opérations	4,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	607 276,36
	Montant unitaire réalisé	EUR	151 819,09
	Montant unitaire de référence	EUR	350 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-56,62

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.04.712.UA2 aide à l'investissement - taux d'aide supplémentaire jeune 15%	Réalisations effectuées O.20	Opérations	2,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	127 768,71
	Montant unitaire réalisé	EUR	63 884,36
	Montant unitaire de référence	EUR	55 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	16,15

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.20	Opérations	6,00

	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	735 045,07
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.04.714 - Aides aux investissements en faveur de l'environnement

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.04.714.UA1 aide à l'investissement - taux de base 40%	Réalisations effectuées O.20	Opérations	7,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 250 816,93
	Montant unitaire réalisé	EUR	178 688,13
	Montant unitaire de référence	EUR	350 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-48,95

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.04.714.UA2 aide à l'investissement - taux d'aide supplémentaire jeune 15%	Réalisations effectuées O.20	Opérations	4,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	208 429,30

	Montant unitaire réalisé	EUR	52 107,32
	Montant unitaire de référence	EUR	55 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-5,26

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.04.714.UA3 aide à l'investissements - taux d'aide supplémentaire 20%	Réalisations effectuées O.20	Opérations	0,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	0,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	
	Montant unitaire de référence	EUR	70 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.20	Opérations	11,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	1 459 246,23
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

INSTAL (75) - Installation de jeunes agriculteurs et de nouveaux agriculteurs, et création de nouvelles entreprises rurales

2.09.711 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.09.711.UA1 Prime à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	12,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	20,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	

	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	755 000,00
	Montant unitaire réalisé	EUR	62 916,67
	Montant unitaire de référence	EUR	100 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-37,08

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.25	Bénéficiaires	12,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	755 000,00
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

COOP (77) - Coopération
2.05.570 - Développement local LEADER

Code du montant unitaire (1)	Item (2)	Unité de mesure (3)	Exercice financier 2025 (4)
2.05.570.UA LEADER	Réalisations effectuées O.31	Stratégies	5,0000
	Taux de contribution applicable au niveau du montant unitaire	%	25,00
	Dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels	EUR	
	Montant recouvré pendant la période en cours (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Montant recouvré d'une période clôturée (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours des exercices financiers 2024 et d'exercices antérieurs (si elles sont pertinentes pour la réalisation correspondante au cours de l'exercice financier 2025)	EUR	0,00
	Montant non versé suite à des sanctions (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	
	Avances au cours de l'exercice financier 2025 pour lesquelles il n'y a aucune réalisation pertinente au cours de l'exercice financier 2025 (moins le montant)	EUR	0,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	534 294,86
	Montant unitaire réalisé	EUR	106 858,97
	Montant unitaire de référence	EUR	2 540 000,00
	Écart par rapport au montant unitaire de référence	%	-95,79

--	--	--	--

Total pour l'intervention	Réalisations effectuées O.31	Stratégies	5,00
	Dépenses brutes effectuées (dépenses publiques, à l'exclusion du financement national complémentaire)	EUR	534 294,86
Aide financière nationale	Dépenses	EUR	

2.2.4 Financement national complémentaire

Code budgétaire de l'intervention (1)	De l'intervention (2)	Indicateur de réalisation (3)	Unité de mesure (4)	Réalisations effectuées exclusivement générées grâce au financement national complémentaire (avec double comptage) (5)	Financement national complémentaire (pour les interventions en faveur du développement rural) ou aide financière nationale (pour les interventions sectorielles pour les fruits et légumes) (6)
--	--------------------------	----------------------------------	------------------------	---	--

2.3.Réalisations effectuées — valeurs agrégées

2.3.1 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par intervention et par unité de mesure

Code budgétaire de l'intervention n (1)	Code d'intervention n (2)	Nom de l'intervention n (3)	Type d'intervention n (4)	Indicateur de réalisation (5)	Catégorie (6)	Secteur (7)	Unité de mesure (8)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentaire (9)
08020202000337001	1.09.581	Soutient des analyses de la qualité des produits de l'apiculture	ACTLAB	O.3			Bénéficiaires	0,00
08020202000337001	1.09.581	Soutient des analyses de la qualité des produits de l'apiculture	ACTLAB	O.37			Échantillons	0,00
08020202000137001	1.09.582	Transfert de connaissance	ADVIBEEES	O.3			Bénéficiaires	1,00
08020202000137001	1.09.582	Transfert de connaissance	ADVIBEEES	O.37			Apiculteurs	1,00
08030101000212001	2.01.532	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques	ANC	O.3	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Bénéficiaires	1 371,00
08030101000212001	2.01.532	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	424,00
08030101000212001	2.01.532	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques	ANC	O.12	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Hectares	100 764,85
08030101000212001	2.01.532	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	16 927,18
08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.3	Zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique conformément à la directive 2000/60/CE		Bénéficiaires	575,00
08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.3	Zones agricoles Natura 2000		Bénéficiaires	0,00

08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.3	Zones forestières Natura 2000		Bénéficiaires	0,00
08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.13	Zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique conformément à la directive 2000/60/CE		Hectares	13 654,16
08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.13	Zones agricoles Natura 2000		Hectares	0,00
08030101000313001	2.01.530	PAIEMENTS AU TITRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	ASD	O.13	Zones forestières Natura 2000		Hectares	0,00
08020401000004001	1.01.501	Aide de base au revenu pour un développement durable	BISS	O.3			Bénéficiaires	1 573,00
08020401000004001	1.01.501	Aide de base au revenu pour un développement durable	BISS	O.4			Hectares	117 413,82
08020405000010001	1.03.503	Aide couplée aux légumineuses	CIS	O.3		LEGUMES	Bénéficiaires	321,00
08020405000010001	1.03.503	Aide couplée aux légumineuses	CIS	O.10		LEGUMES	Hectares	2 020,54
08020405000010003	1.03.506	Aide couplée aux cultures maraîchères et fruitières	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	150,00
08020405000010003	1.03.506	Aide couplée aux cultures maraîchères et fruitières	CIS	O.10		FV	Hectares	539,57
08020405000011002	1.03.505	Aide couplée aux vaches allaitantes	CIS	O.3		BEEF-VEAL	Bénéficiaires	443,00
08020405000011002	1.03.505	Aide couplée aux vaches allaitantes	CIS	O.11		BEEF-VEAL	Tête	18 784,57
08020403000006001	1.01.502	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	CIS-YF	O.3			Bénéficiaires	129,00
08020403000006001	1.01.502	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	CIS-YF	O.6			Bénéficiaires	129,00
08020403000006001	1.01.502	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	CIS-YF	O.6	Unité de mesure commune		Hectares	11 909,45

08020402000007001	1.01.504	Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	CRISS	O.3			Bénéficiaires	1 551,00
08020402000007001	1.01.504	Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	CRISS	O.7			Hectares	75 409,55
08030101000114001	2.02.540	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Agriculture	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	1 294,00
08030101000114001	2.02.540	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Agriculture	ENVCLIM	O.14			Hectares	113 083,31
08030101000114002	2.02.542	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Viticulture	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	147,00
08030101000114002	2.02.542	Prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement - Viticulture	ENVCLIM	O.14			Hectares	1 042,78
08030101000114004	2.02.544	Aide favorisant l'injection de lisier et le compostage du fumier	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	508,00
08030101000114004	2.02.544	Aide favorisant l'injection de lisier et le compostage du fumier	ENVCLIM	O.14			Hectares	62 419,92
08030101000114005	2.02.546	Aide favorisant la mise à l'herbe des bovins	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	608,00
08030101000114005	2.02.546	Aide favorisant la mise à l'herbe des bovins	ENVCLIM	O.14			Hectares	22 704,86
08030101000114006	2.02.549	Aide favorisant le travail du sol réduit	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	604,00
08030101000114006	2.02.549	Aide favorisant le travail du sol réduit	ENVCLIM	O.14			Hectares	22 088,76
08030101000114007	2.02.550	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	122,00

08030101000114007	2.02.550	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovin	ENVCLIM	O.14			Hectares	8 291,35
08030101000114008	2.02.551	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	129,00
08030101000114008	2.02.551	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente	ENVCLIM	O.14			Hectares	781,71
08030101000117003	2.02.543	Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	111,00
08030101000117003	2.02.543	Aide favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique	ENVCLIM	O.17			Hectares	6 384,78
08020404000008001	1.02.512	Aide à l'installation de surfaces non productives	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	401,00
08020404000008001	1.02.512	Aide à l'installation de surfaces non productives	Eco-scheme	O.8			Hectares	747,08
08020404000008002	1.02.513	Aide à l'installation de bandes non productives	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	364,00
08020404000008002	1.02.513	Aide à l'installation de bandes non productives	Eco-scheme	O.8			Hectares	299,38
08020404000008003	1.02.514	Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	1 048,00
08020404000008003	1.02.514	Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques	Eco-scheme	O.8			Hectares	33 369,28
08020404000008004	1.02.515	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	0,00
08020404000008004	1.02.515	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables	Eco-scheme	O.8			Hectares	0,00
08020404000008005	1.02.516	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	0,00

08020404000008005	1.02.516	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture	Eco-scheme	O.8			Hectares	0,00
08020404000008006	1.02.517	Aide à l'installation de zones de refuge sur prairies de fauche	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	76,00
08020404000008006	1.02.517	Aide à l'installation de zones de refuge sur prairies de fauche	Eco-scheme	O.8			Hectares	849,37
08020404000008007	1.02.518	Aide favorisant l'incorporation du fumier	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	0,00
08020404000008007	1.02.518	Aide favorisant l'incorporation du fumier	Eco-scheme	O.8			Hectares	0,00
08020404000008008	1.02.519	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	16,00
08020404000008008	1.02.519	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture	Eco-scheme	O.8			Hectares	36,47
08020404000008009	1.02.516	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	0,00
08020404000008009	1.02.516	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture	Eco-scheme	O.8			Hectares	0,00
08030101000525001	2.09.711	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs	INSTAL	O.3			Bénéficiaires	12,00
08030101000525001	2.09.711	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs	INSTAL	O.25			Bénéficiaires	12,00
08030101000420001	2.04.712	Aide aux investissements agricoles	INVEST	O.3			Bénéficiaires	4,00
08030101000420001	2.04.712	Aide aux investissements agricoles	INVEST	O.20			Opérations	4,00

08030101000420002	2.04.714	Aides aux investissements en faveur de l'environnement	INVEST	O.3			Bénéficiaires	7,00
08030101000420002	2.04.714	Aides aux investissements en faveur de l'environnement	INVEST	O.20			Opérations	7,00
08020202000437001	1.09.580	Programmes d'amélioration génétique des abeilles	PRESBEEHIVES	O.3			Bénéficiaires	1,00
08020202000437001	1.09.580	Programmes d'amélioration génétique des abeilles	PRESBEEHIVES	O.37			Abeilles reines et ouvrières	2,00

2.3.2 Valeurs agrégées des indicateurs de réalisation par type d'intervention et par unité de mesure

Code budgétaire du type d'intervention (1)	Type d'intervention (2)	Indicateur de réalisation (3)	Catégorie (4)	Secteur (5)	Unité de mesure (6)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentaire (7)	Dépenses effectuées (8)
08020202000337	ACTLAB	O.3			Bénéficiaires	0,00	
08020202000337	ACTLAB	O.37			Échantillons	0,00	0,00
080202020001	ADVIBEEES	O.3			Bénéficiaires	1,00	
080202020001	ADVIBEEES	O.37			Apiculteurs	1,00	13 932,97
080301010002	ANC	O.3	Total		Bénéficiaires	1 425,00	
080301010002	ANC	O.3	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Bénéficiaires	1 371,00	
080301010002	ANC	O.3	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Bénéficiaires	424,00	
080301010002	ANC	O.12	Zones autres que les zones de montagne soumises à des contraintes naturelles		Hectares	100 764,85	
080301010002	ANC	O.12	Autres zones soumises à des contraintes spécifiques		Hectares	16 927,18	

080301010003	ASD	O.3	Zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique conformément à la directive 2000/60/CE		Bénéficiaires	575,00	
080301010003	ASD	O.3	Total		Bénéficiaires	575,00	
080301010003	ASD	O.3	Zones agricoles Natura 2000		Bénéficiaires	0,00	
080301010003	ASD	O.3	Zones forestières Natura 2000		Bénéficiaires	0,00	
080301010003	ASD	O.13	Zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique conformément à la directive 2000/60/CE		Hectares	13 654,16	
080301010003	ASD	O.13	Total		Hectares	13 654,16	
080301010003	ASD	O.13	Zones agricoles Natura 2000		Hectares	0,00	
080301010003	ASD	O.13	Zones forestières Natura 2000		Hectares	0,00	
08020401000004	BISS	O.3			Bénéficiaires	1 573,00	
08020401000004	BISS	O.4			Hectares	117 413,82	15 543 386,49
08020405	CIS	O.3	Total		Bénéficiaires	703,00	
08020405000010	CIS	O.3		LEGUMES	Bénéficiaires	321,00	
08020405000010	CIS	O.3		FV	Bénéficiaires	150,00	
08020405000010	CIS	O.10		LEGUMES	Hectares	2 020,54	
08020405000010	CIS	O.10		FV	Hectares	539,57	
08020405000011	CIS	O.3		BEEF-VEAL	Bénéficiaires	443,00	
08020405000011	CIS	O.11		BEEF-VEAL	Tête	18 784,57	
08020403	CIS-YF	O.3			Bénéficiaires	129,00	
08020403	CIS-YF	O.6			Bénéficiaires	129,00	859 140,00
08020403	CIS-YF	O.6	Unité de mesure commune		Hectares	11 909,45	
080301010007	COOP	O.3	Total		Bénéficiaires	5,00	
08020402	CRISS	O.3			Bénéficiaires	1 551,00	
08020402	CRISS	O.7			Hectares	75 409,55	3 743 007,78
080301010001	ENVCLIM	O.3	Total		Bénéficiaires	1 463,00	
08030101000114	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	1 459,00	
08030101000114	ENVCLIM	O.14	Unité de mesure commune		Hectares	116 608,76	23 763 923,62

08030101000117	ENVCLIM	O.3			Bénéficiaires	111,00	
08030101000117	ENVCLIM	O.17	Unité de mesure commune		Hectares	6 384,78	2 597 694,50
08020404	Eco-scheme	O.3			Bénéficiaires	1 125,00	
08020404	Eco-scheme	O.8			Hectares	35 064,42	9 047 723,50
08030101000525	INSTAL	O.3			Bénéficiaires	12,00	
08030101000525	INSTAL	O.25			Bénéficiaires	12,00	755 000,00
080301010004	INVEST	O.3	Total		Bénéficiaires	11,00	
08030101000420	INVEST	O.3			Bénéficiaires	11,00	
08030101000420	INVEST	O.20	Unité de mesure commune		Opérations	11,00	2 194 291,30
08020202000437	PRESBEEHIVES	O.3			Bénéficiaires	1,00	
08020202000437	PRESBEEHIVES	O.37			Abeilles reines et ouvrières	2,00	14 704,86

2.3.3 Autres valeurs agrégées des indicateurs de réalisation

Indicateur de réalisation (1)	Groupe (2)	Unité de mesure (3)	Réalisations effectuées agrégées sans double comptage, y compris les réalisations générées grâce au financement national complémentair e (4)
O.3	Soutien de la PAC	Agriculteurs	1 652,00
O.3	Paie ments directs	Agriculteurs	1 585,00
O.3	Femme	Agriculteurs	371,00
O.3	Homme	Agriculteurs	1 274,00
O.3	Pas de prévalence	Agriculteurs	7,00
O.4	Paie ments directs découplés	Hectares	120 311,67
O.34	Terres agricoles: conditionnalité + éco-régimes + engagements en matière d'environnement ou de climat	Hectares	120 896,06
O.34	Terres agricoles: éco-régime + engagements en matière d'environnement ou de climat	Hectares	117 300,94
O.37	sans objet	Ruches	0,00
O.37	sans objet	Apiculteurs	0,00

2.4. Autres montants unitaires de référence

2.4.1 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point a)

Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses supportées au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (7)	Réalisations obtenues au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (8)	Montant unitaire moyen pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2023 (9)
--	---------------------------------------	--	--------------------------	----------------------------------	------------------------	--	--	---

Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses supportées au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (7)	Réalisations obtenues au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (8)	Montant unitaire moyen pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2024 (9)
--	---------------------------------------	--	--------------------------	----------------------------------	------------------------	--	--	---

Opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2025

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses supportées au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2025 (7)	Réalisations obtenues au cours de l'exercice 2025 pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2025 (8)	Montant unitaire moyen pour les opérations sélectionnées au cours de l'exercice 2025 (9)
--	---------------------------------------	--	--------------------------	----------------------------------	------------------------	--	--	---

2.4.2 Option prévue par l'article 134, paragraphe 6, point b)

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Code du montant unitaire prévu (2)	Code groupé du montant unitaire prévu (3)	De l'intervention (4)	Indicateur de réalisation (5)	Unité de mesure (6)	Dépenses publiques, à l'exclusion des financements nationaux complémentaires pour des opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 (en EUR) (7)	Réalizations obtenues pour des opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 (8)	Ratio entre les DPT pour les opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 et les réalisations obtenues (9)	Nombre de projets ayant fait l'objet de paiements au cours des exercices 2023 et 2024 (nombre de réalisations correspondantes) (10)	Ratio entre les DPT pour les opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués au cours des exercices 2023 et 2024 et le nombre de réalisations correspondantes (11)
--	---------------------------------------	--	--------------------------	----------------------------------	------------------------	--	--	---	--	--

2.5.Utilisation des instruments financiers pour les interventions en faveur du développement rural

Dépenses éligibles

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Dépenses éligibles				Réalisation effectuée grâce à des dépenses publiques éligibles, à l'exclusion des réalisations obtenues exclusivement par un financement national supplémentaire (10)
					Prêts (6)	Garantie (7)	Participations (8)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (9)	

Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des ressources publiques et privées mobilisées en sus du Feader				Total des réalisations effectuées, à l'exclusion des réalisations obtenues exclusivement par un financement national supplémentaire, mais incluant les réalisations dues aux dépenses éligibles et aux dépenses publiques et privées supplémentaires mobilisées (15)
					Prêts (11)	Garantie (12)	Participations (13)	Subventions dans le cadre d'une opération au titre d'un instrument financier (14)	

Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'une passation de marché de gré à gré					
					Coûts et frais de gestion des fonds à participation en fonction du produit financier opérant au sein de la structure du fonds à participation			Coûts et frais de gestion de fonds spécifiques (établis avec ou sans structure du fonds de participation)		
					Prêts (16)	Garantie (17)	Participation s (18)	Prêts (19)	Garantie (20)	Participation s (21)

Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Montant des coûts et frais de gestion déclarés comme dépenses éligibles par produit financier pour les organismes sélectionnés au moyen d'un appel d'offres					
					Coûts et frais de gestion des fonds à participation en fonction du produit financier opérant au sein de la structure du fonds à participation			Coûts et frais de gestion de fonds spécifiques (établis avec ou sans structure du fonds de participation)		
					Prêts (22)	Garantie (23)	Participation s (24)	Prêts (25)	Garantie (26)	Participation s (27)

Autres

Code budgétaire du montant unitaire (1)	Type d'intervention (2)	Code du montant unitaire prévu (3)	Nom du montant unitaire prévu en anglais (4)	Type de soutien détaillé (5)	Intérêts et autres gains générés par le soutien de la contribution du Feader aux instruments financiers conformément à l'article 60 du règlement (UE) 2021/1060 (28)	Ressources reversées attribuables au soutien émanant du Feader conformément à l'article 62 du règlement (UE) 2021/1060 (29)	Pour les garanties, la valeur totale des prêts, participations ou quasi-participations accordés aux bénéficiaires finaux qui ont été garantis par des dépenses publiques éligibles, à l'exclusion des financements nationaux complémentaires visés à l'article 115 , paragraphe 5, du présent règlement, et qui ont été effectivement décaissés en faveur des bénéficiaires finaux (30)
--	----------------------------	---------------------------------------	---	---------------------------------	---	---	--

2.6. Informations sur les graines oléagineuses, le coton et l'aide nationale transitoire

2.6.1 Informations sur les graines oléagineuses

Pour les graines oléagineuses concernées par le mémorandum d'accord visé à l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/2115: (1)	pour l'exercice financier 2025 (2)
---	---------------------------------------

2.6.2 Informations sur le coton

Si l'aide spécifique au coton visée au titre III, chapitre II, section III, sous-section 2, du règlement (UE) 2021/2115, a été octroyée: (1)	pour l'exercice financier 2025 (2)
---	---------------------------------------

2.6.3 Informations sur l'aide nationale transitoire

Si l'aide nationale transitoire visée à l'article 147 du règlement (UE) 2021/2115 a été octroyée:

Secteur (1)	Nombre de bénéficiaires (2)	Montant de l'aide nationale transitoire versée (3)	Enveloppe financière spécifique au secteur (en EUR) (4)	Nombre d'hectares, d'animaux ou d'autres unités pour lesquels cette aide a été versée (5)	Unité de mesure (6)	Montant unitaire réalisé (en EUR) (7)
----------------	--------------------------------	---	--	--	------------------------	--